2e ANNÉE. — T. 3

N° 54. — 14 Février 1920.



La Documentation Catholique

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies.

PARAIT LE SAMEDI. — Prix du présent numéro : 0 fr. 50

ABONNEMENTS { France : Un An, 20 fr. ; Six Mois, 11 fr. / Étranger : Un An, 22 fr. ; Six Mois, 12 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION, 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe.

Nous recommandons spécialement l'AVIS AUX ABONNÉS qu'on trouvera p. 256.

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. le maréchal Foch successeur du marquis de Vogüé

DISCOURS du Maréchal Foch

M. le maréchal Foch, *ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort du marquis de* Vogüé, *y est allé prendre séance le 5 février 1920 et a prononcé le discours suivant :*

Messieurs,

Au temps de Louis XIV, ce qui étonnait le plus le doge de Gênes, venu lui aussi à Versailles en négociateur, au milieu des magnificences du grand roi, était de s'y trouver lui-même.

Mon étonnement est tout d'abord aussi grand de me voir en votre illustre Compagnie.

Par-dessus la tête du maréchal l'Académie a voulu acclamer et immortaliser les glorieux vainqueurs de la Grande Guerre

Mais, par-dessus ma tête, vous avez voulu acclamer les glorieuses phalanges qui, pendant plus de quatre ans, ont soutenu à travers les rigueurs des saisons, au prix de sacrifices inconnus jusqu'alors, la plus violente et la plus continue des batailles.

Sur cette grandeur du devoir accepté par tous, cette persistante ténacité, cet unanime acharnement à vaincre à tout prix, vous avez vu planer l'âme de la Patrie, et pour rendre hommage au foyer de ces sentiments, à l'armée, après le chef illustre qui, loin de désespérer du salut du pays, brisa l'invasion et vainquit dès la Marne, vous avez encore pris parmi vous un soldat.

Grâce vous soit rendue d'avoir de la sorte immortalisé le combattant de la Marne, de l'Oise, de la Somme et de l'Yser, et celui de l'Artois, et de la Champagne, de Verdun, de la Somme encore, de l'Aisne et des Flandres, et ces légions alliées qui, en 1918, depuis la mer du Nord jusqu'aux Vosges, s'élancèrent dans un furieux assaut pour bouter l'ennemi hors de France et gagner le Rhin, où seulement finit le péril de la Patrie ; d'avoir glorifié, une fois de plus, ce type du soldat français constamment grand à travers les âges, avec sa noble insouciance du danger et son idéal supérieur : soldat de la vieille Monarchie, de la Révolution, de l'Empire, et celui que la guerre de 1914 va trouver encore plus grand, cet immortel croisé de l'éternelle croisade du Droit et de la Liberté contre l'oppression et la force. Son épopée étonnera le monde en le montrant capable, par un effort continu de quatre ans, dans une lutte gigantesque, de rappeler d'une situation plusieurs fois désespérée à une victoire complète la fortune du pays.

Le marquis de Vogüé : une vie consacrée « au service de son pays, pour le grandir »

Le maréchal de Villars fut le premier homme de guerre admis dans votre Compagnie, le marquis de Vogüé fut son historien. Vous m'avez désigné pour lui succéder. La place est vaste à tenir. Car Vogüé fut plus qu'un historien, il consacra sa vie entière au service de son pays, pour le grandir. A cette tâche qui lui était une obligation, il appliqua constamment les mêmes moyens : le travail, l'étude, un dévouement à la cause publique, sans réserve, s'élevant pour finir à la charité.

C'est qu'il a une lignée. Par sa *famille vivaroise*, nous connaissons son ascendance : gens de guerre et montagnards, et le tableau généalogique qui s'y trouve annexé porte fréquemment des mentions comme celles-ci : tué à l'armée d'Italie, tué au Tessin, mort à l'armée de Hollande, tué au siège de Vallon, pour finir par celles-ci : tué à Reichshoffen, tué à Patay, blessé mortellement à Sedan.

En vain les transformations sociales déplacent-elles les centres dirigeants des peuples, en vain le temps s'éloigne-t-il de cette association féodale que Vogüé décrivit si exactement : « Le manoir protégeant la chaumière, la chaumière nourrissant le manoir et concourant à sa défense. Entre l'un et l'autre, dans ce coin retiré, les rapports ont toujours été bons ; nos modestes annales n'enregistrent aucune trace de violence ; le temps a eu raison de l'association.

» Le château d'abord, le village ensuite, ont été successivement abandonnés pour des séjours plus accessibles et des régions plus hospitalières ; les pierres du rempart ont roulé dans le ravin ; celles du logis seigneurial ont servi à construire des bâtisses modernes. Seule, la petite église s'est maintenue, symbole de l'idée qui demeure au milieu de l'écroulement des choses.

» Le silence s'est fait sur les tombes et sur les ruines, silence à peine troublé en hiver par le bruit du torrent se brisant sur les rochers, en été par le cri des pigeons sauvages qui tournoient au-dessus de son lit desséché. L'âme des ancêtres anime seule ces solitudes pour leur descendant venu près d'eux en pèlerin de la piété familiale et qui trouble leur sommeil de sa respectueuse curiosité. »

En tout temps, pour si modifiées que soient les institutions sociales, le devoir des Vogüé reste le même : servir le pays. S'ils ont su mourir pour le défendre dans la guerre, ils doivent savoir travailler pour le grandir dans la paix. Si le nom comporte des avantages, il impose des charges et des devoirs. Il n'y a pas à choisir.

Le diplomate

Après avoir fait de fortes humanités au collège Henri IV, Vogüé continue ses études au lycée Louis-le-Grand. En 1847, il est reçu trente-deuxième à Saint-Cyr, il n'y entre pas. En 1848-49, il se présente à l'Ecole Polytechnique, et, malgré des succès indiscutables, il n'est pas admis. Un homme moins bien trempé eût été déconcerté. Cette même année, il entre dans la diplomatie et part pour la Russie en qualité d'attaché d'ambassade. De là datent ses *Lettres sur l'orfèvrerie russe*, son début en archéologie. Elles sont illustrées de dessins

signés de son nom. Il en sera toujours ainsi : un remarquable talent de peintre et d'écrivain appuie la science de l'archéologue.

L'archéologue

Le coup d'Etat du 2 décembre, en exilant son père en Berry, l'oblige à quitter la carrière diplomatique et le ramène à Paris. Il suit en auditeur libre les cours de l'Ecole des Chartes. Toute sa vie il en aura l'empreinte : la recherche de la vérité historique par les études approfondies, basées sur une documentation non seulement étendue mais aussi parfaitement exacte. Il entend la poursuivre et l'élargir sur place de la vue des lieux et de l'examen des témoins constitués par les monuments ; de là ses voyages en Orient et cette œuvre admirable d'archéologie qu'il a tracée « le crayon d'une main et le mètre de l'autre ».

« Les Églises de Terre Sainte »

A vingt-cinq ans il avait rassemblé les matériaux de son premier ouvrage, à trente ans il l'avait publié, ce sont : *Les églises de Terre Sainte*. En ce pays comme ailleurs, les invasions arabes ont accompli leur œuvre néfaste, détruit les églises et édifices religieux élevés en grand nombre par le zèle des premiers chrétiens, à Jérusalem notamment.

Quand les croisés entrèrent en vainqueurs dans la ville, ils n'en trouvèrent que les ruines. Résolument ils se mirent à l'œuvre et bientôt l'on vit renaître une fièvre de construction : « De toutes parts surgirent de nouveaux sanctuaires, élevés sur les débris de ceux qui avaient jadis existé, issus de l'art roman, mais de l'art roman quelque peu modifié par les influences locales, les exigences du climat, la nature des matériaux employés, les habitudes des ouvriers indigènes. » *Les églises de Terre Sainte*, comme l'écrivait un éminent critique de l'époque, Champagny, « sont l'œuvre d'un archéologue et presque d'un architecte ; on y admire la patience du dessinateur, l'exactitude de l'architecte, la pénétration du savant ; par-dessus tout cela, le sentiment élevé de l'écrivain et de l'artiste et, pour fond, l'âme du chrétien ».

« La Syrie centrale »

Puis c'est *La Syrie centrale*. Il a exploré avec son activité et sa conscience habituelles le Haouran, la région de Damas et celle qui s'étend jusqu'à la ligne Antioche-Alep. Ces pays sont alors peu dévastés : « Je serais presque tenté de refuser, dit-il, le nom de ruines à une série de villes presque intactes, ou, du moins, dont tous les éléments se retrouvent, renversés quelquefois, jamais dispersés, dont la vue transporte le voyageur au milieu d'une civilisation perdue, et lui en révèle, pour ainsi dire, tous les secrets. »

Dans la région d'Antioche, d'Alep, d'Apamée, tous les monuments se rapportent à l'époque du christianisme primitif, et l'on est transporté au milieu de la société chrétienne, on surprend sa vie, non pas la vie cachée des catacombes, mais une vie large, opulente, artistique, dans de grandes maisons bâties en grosses pierres de taille, parfaitement aménagées.

Dans le Haouran, plus au Sud, le paganisme reprend ses droits et la civilisation romaine y répand les édifices habituels à ses usages : « Temples, basiliques, bains, théâtres, maisons grandes et petites, mais construits avec une solidité dont on n'a pas d'exemple ailleurs ; le trait particulier de l'architecture du pays, c'est que la pierre est le seul élément de la construction. La région ne produit pas de bois, et la seule roche utilisable est un basalte très dur et très difficile à tailler. Réduits à cette seule matière, les architectes surent en tirer un parti extraordinaire et satisfaire à tous les besoins d'une civilisation avancée. Par d'ingénieuses combinaisons, ils construisirent des temples, des édifices publics et privés dans lesquels tout est de pierre, les murs, les solivages, les portes, les fenêtres, les armoires. »

Dans cette étude approfondie d'un passé artistique alors peu connu, Vogüé avait établi l'influence de l'art oriental sur la Renaissance occidentale, même sur l'art roman, et montré qu'elle s'exerçait déjà sous Charlemagne, bien avant les Croisades. Byzance et son art avaient été le trait d'union entre la civilisation païenne et la civilisation chrétienne.

« Le Temple de Jérusalem »

Entre temps, et dans un in-folio accompagné de 37 planches, il avait reconstitué l'état successif, à travers les âges, du *Temple de Jérusalem*, cet édifice aux vicissitudes historiques : construit par Salomon, détruit par Nabuchodonosor, rebâti par Zorobabel, saccagé par Antiochus, réédifié par Hérode le Grand, et finalement ruiné et incendié sous Titus après un siège resté célèbre.

La valeur technique de son œuvre archéologique a été donnée à maintes reprises par des voix plus autorisées que la mienne : en 1902, lors de sa réception ici même (1) ; plus récemment, en 1918, par M. Cagnat, dans une notice sur sa vie et ses travaux lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Vogüé s'est constamment montré fasciné par cet Orient, foyer des civilisations les plus anciennes et berceau de la régénération du genre humain dans les lois nouvelles du christianisme. De tous les moyens de sa riche personnalité il nous a initiés, par la plus consciencieuse étude, à l'histoire et même à la connaissance de la vie de cette région prédestinée. Le sujet avait trouvé un interprète à sa hauteur.

Et de même des « Inscriptions sémitiques » et des nombreux articles parus en diverses revues et réunis dans ses *Mélanges d'archéologie orientale*.

L'ambassadeur

Rarement l'étude suffit-elle à remplir la vie d'un serviteur du pays capable d'action. Dès la fin de la guerre de 1870, il avait fallu faire appel aux hommes de valeur, aux représentants de caractère pour que la France pût, à l'extérieur, retenir la considération qui abandonne facilement la nation vaincue. Thiers avait désigné Vogüé pour le poste d'ambassadeur à Constantinople. Tandis qu'à Paris fumaient encore les ruines de la Commune, il pouvait déjà rétablir les intérêts de la France, maintenir son prestige et ses privilèges dans un pays où la force guerrière fixait jusqu'alors la politique.

Après Constantinople, c'est à Vienne, au même titre, qu'il résidait pendant cinq ans. Il y acquérait une situation personnelle profitable au pays et sa diplomatie y pouvait encore réparer une partie de nos désastres.

L'historien de Villars

Retiré de la politique à la démission du maréchal de Mac-Mahon, il s'adonne à l'histoire. Il écrit *Villars d'après sa correspondance*. Le titre est modeste, car la peinture est aussi forte que le modèle est puissant et original. Vogüé nous montre avec précision Villars

(1) Cf. *Questions Actuelles*, t. 64, pp. 76-94 et 116-127 : Discours du marquis de Vogüé et réponse de José-Maria de Heredia.

à Munich, à Vienne, aux armées, à Versailles, tour à tour ambassadeur, courtisan et soldat de grande marque. Pour avoir sans défaillance traversé la sombre période de la guerre de succession d'Espagne, pour avoir mené à la victoire les armées d'une France épuisée par vingt ans de lutte, Villars nous reste un exemple digne d'admiration. Trois noms surtout donnent la mesure de son œuvre : Friedlingen, Malplaquet, Denain. Il y avait bien là de quoi passionner fortement un historien consciencieux et clairvoyant.

Le petit-fils de Louis XIV, Philipe V, vient de monter sur le trône d'Espagne, mettant aux mains de la famille de Bourbon la plus grande partie de l'empire de Charles-Quint. Son avènement a déchaîné contre la France la coalition de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Empire, de la Diète germanique, de la Prusse notamment, dont l'Empereur, pour la circonstance, a fait de l'Electeur un roi, se préparant ainsi pour l'avenir un maître redoutable. La France a sur les bras des armées commandées par Marlborough et le prince Eugène de Savoie : la puissance et le savoir. La guerre, commencée dans les Pays-Bas, en Italie, en Espagne, franchira bientôt nos frontières, gagnera nos provinces du Nord, comme aussi le Dauphiné, la Provence, pénétrera même quelques jours jusqu'à Toulon. La France pourra-t-elle soutenir le colosse bourbonien, sera-t-elle capable de porter la fortune de ses maîtres ? La lutte va être vaste et rude.

Un grand chef; la bataille de Friedlingen

Pour n'en considérer qu'un point du début, Villars est en Haute-Alsace, à Huningue, sa mission est de joindre vers Ulm l'Electeur de Bavière, notre Allié, toujours incertain d'ailleurs, inquiet, réservé. Seule, la réunion des troupes permettra de tirer parti des contingents bavarois, seul l'esprit de décision qui anime Villars pourra avoir raison des hésitations de l'Electeur. Mais, pour barrer sa route au général français, l'armée impériale aux ordres du prince de Bade s'est établie sur la rive droite du Rhin, face à Huningue, tenant les hauteurs de Tullingen. Comment faire sauter la barrière, comment l'aborder ? En partant d'Huningue, c'est d'abord le grand bras du Rhin que Villars doit traverser, puis une île large de 200 mètres, enfin un petit bras de 30 à 50 mètres. Sur la rive droite s'ouvre le champ de bataille : Tout d'abord, une plaine de 1 200 à 1 500 mètres de profondeur limitée par un rideau d'arbres à peu près continu, au centre duquel se trouve le vieux château de Friedlingen avec quelques canons ; au delà du rideau, c'est une seconde plaine. Elle domine la première de 8 à 10 mètres ; elle présente la même étendue et se termine au pied de l'éperon de Tullingen, brusquement relevé de 150 mètres. Le terrain est fermé au Sud par la frontière suisse, il est coupé au Nord par la rivière de la Kander, ce qui en réduit à 6 kilomètres la largeur utilisable. L'ennemi tient avec sa première ligne le long escarpement du rideau. Il l'a renforcé de redoutes en ses points abordables. Il a raccordé la droite du rideau au Rhin, par une ligne de retranchements, il en a appuyé la gauche à la frontière suisse par une forte redoute.

Les préparatifs du combat

Après avoir réglé la marche des colonnes qui doivent affluer à Huningue, Villars est arrivé dans cette ville le 27 septembre. Pour baser son opération, il a la petite place d'Huningue, restaurée par Vauban. Sous son canon, et dès le 29, il jette un détachement dans l'île et fait construire sur le grand bras du Rhin un pont, terminé le 1er octobre au matin et immédiatement utilisé pour passer de l'artillerie dans l'île. Le même jour, il jette au delà du petit bras un détachement qui s'organise sur la rive droite et couvre la construction, sur ce bras, d'un pont terminé le 2 octobre. Le passage de l'armée ainsi assuré, il reste à la faire déboucher sur la rive droite. Là, la plaine qui sépare les deux armées, balayée par le canon ennemi, est intenable ; on ne peut y avancer que la pelle à la main. Villars élargit aussitôt ses places d'armes et creuse des tranchées sur ses deux ailes. Il exécute des rampes pour sa cavalerie et construit à sa droite une redoute.

Il pousse ses préparatifs sur la rive allemande et dans l'île jusqu'à organiser, malgré les efforts répétés de l'ennemi, des abris pour loger ses nombreuses colonnes d'assaut et les conduire tout près de la ligne adverse.

Après une conception d'attaque très simple, voilà bien une préparation méthodiquement et minutieusement réalisée. En tout cas, le 11 octobre, malgré les tergiversations de l'Electeur de Bavière, le roi maintient ses intentions et engage Villars à lancer son offensive en lui annonçant des renforts.

La manœuvre

Villars, après avoir préparé avec le soin que nous avons vu l'attaque directe de l'ennemi, ne se dissimule pas les difficultés d'une opération qui consiste à franchir le Rhin devant un adversaire en position ; et alors il va la doubler d'une manœuvre, mettant, comme il dit, « deux cordes à son arc ».

A 30 kilomètres en aval de Huningue se trouve la petite place de Neuenbourg. Le 11 septembre au soir, il la fait surprendre par un détachement de 3 000 hommes et y envoie immédiatement tous les bateaux disponibles à Huningue. Le 13, un pont y est établi. Dès lors, s'étant assuré par cette construction la possibilité de franchir le Rhin et par la mainmise sur Neuenbourg celle de déboucher sur la rive droite, il va pouvoir manœuvrer, jouer des deux passages d'Huningue comme de Neuenbourg et dérouter l'ennemi, en prenant l'initiative et la direction d'événements qu'il exploitera avec suite et rapidité. Comme on pouvait s'y attendre, le prince de Bade répond à cette nouvelle menace de débouché en décidant de porter son armée sur les hauteurs en face de Neuenbourg. Le mouvement est commencé dans la soirée du 13, l'infanterie quitte ses lignes fortifiées dans la matinée du 14. C'est le moment que Villars attendait avec toutes ses forces massées pendant la nuit : l'infanterie dans l'île et dans les tranchées, la cavalerie dans le lit presque à sec du petit bras du Rhin. A la première heure, seize compagnies de grenadiers se jettent sur la gauche des retranchements ennemis vides d'infanterie. Elles les occupent et s'y établissent en pivot. Sur leurs talons, la cavalerie accourt à fond de train, tournant la redoute, montant sur la seconde plaine et se formant sur deux lignes, face au Nord, sa gauche aux grenadiers. Derrière ces deux lignes, l'infanterie, formée en colonnes serrées pour réduire sa longueur, traverse la plaine, se hâte aux montagnes, aborde l'éperon et le plateau de Tullingen, monte à travers les vignes et couronne les hauteurs. Jusqu'ici, grâce à toutes les précautions prises, aux nombreux préparatifs réalisés comme aux ordres bien établis, l'opération s'est développée comme un ballet parfaitement réglé, sans difficulté même aux points critiques, sans surprise, sans un coup de canon et sans aucune résistance de l'ennemi. Celui-ci a son attention et son activité reportées depuis deux jours du côté de Neuenbourg. Et Villars n'a

lâché son attaque qu'après s'être assuré que le prince de Bade marchait bien vers cette ville. C'est néanmoins plusieurs heures qu'a exigées le déploiement de l'armée française.

La bataille

Le prince de Bade orienté sur Neuenbourg, mais reconnaissant enfin son erreur, rabat au plus tôt ses escadrons face à la cavalerie française ; il ramène ou maintient sur les hauteurs de Tullingen ses arrière-gardes d'infanterie et ce qu'il peut réunir de ses colonnes en marche.

Au milieu de ces tardives improvisations de l'ennemi, l'infanterie française a engagé le combat sur les hauteurs. Elle enlève les bois qui couvrent le plateau, puis, s'emportant dans une course désordonnée à la sortie du bois, s'y fait ramener, quand Villars, se jetant au milieu des égarés un drapeau à la main, rétablit l'ordre et la fuite, en avant. En même temps, la cavalerie allemande, sitôt prête à l'attaque, s'est ébranlée avec ses cinquante-six escadrons. Elle se voit froidement reçue par la cavalerie française, qui, pour se soustraire aux canons du château de Friedlingen, l'attend à deux cents pas, la charge de ses quatre mille chevaux, la rompt dans un choc terrible, la rejette à la Kander, puis vient se réformer méthodiquement en arrière. Mais Villars, courant de l'infanterie à la cavalerie, arrive la relancer sur les escadrons ennemis qui tentent de se réunir.

La bataille est gagnée, l'armée impériale se retire, laissant sur le champ de bataille canons, drapeaux, pertes nombreuses. La victoire allait avoir un grand retentissement, l'armée française avait bien retrouvé un chef digne d'elle. Sûr de sa voie, quelle maîtrise Villars n'a-t-il pas déployée dans la largeur et la souplesse de sa conception, le soin de sa préparation, la sûreté de sa méthode, la vigueur et la promptitude de son exécution ! Jusqu'au dernier moment, il s'est réservé la possibilité de déboucher en bonne forme, soit à Neuenbourg, soit à Huningue ; il n'a lancé son attaque par Huningue, le 14 au matin, qu'après s'être assuré dès le 13 que l'ennemi marchait bien sur Neuenbourg. Mais à partir de ce moment quelle prestesse, quelle célérité, pour franchir le Rhin avec son armée, l'établir face au Nord suivant le terrain, et la lancer en une attaque bien ordonnée sur un ennemi empêtré dans un rétablissement improvisé et dont les dispositions sont ainsi constamment devancées.

C'était bien là du grand art. Seul, sans chef immédiat, porté par son naturel à comprendre et à pratiquer l'offensive que lui prescrivait Louis XIV, sûr par là de la ligne de conduite à tenir, il avait magistralement vaincu. Par la suite, sa valeur militaire ne se démentira pas. Il réussira moins dans les ententes à établir avec l'électeur de Bavière ; il se montrera incapable de vivre en bonne intelligence avec ce prince. C'est cependant une nécessité absolue d'arriver à s'accorder toujours avec un allié : il sera bientôt rappelé de son commandement.

Malplaquet

En 1709, nous le trouvons en Flandre. Quoique peu disposé à la guerre défensive, Villars s'est mis à faire de « belles lignes ». Il a fermé la frontière d'une barrière continue de la mer à la Bassée et de la Bassée à l'Escaut en longeant la Scarpe.

Situation critique de la France

La situation de la France est de plus en plus critique. Le froid, la misère, la famine, ont répandu la désolation ; les armées sont décimées par la faim et la désertion.

Nos ennemis triomphants sous Marlborough et Eugène ont reconduit nos troupes du cœur de l'Empire aux frontières du royaume ; ils comptent, dans l'année, les rejeter aux portes de la capitale. Mais une série de surprises les attend. Ils échouent devant les lignes de Villars, à Lens, à Estaires, tant elles sont bien fermées, gardées, soutenues. Ils reprennent la guerre de siège toujours sans conséquence décisive et attaquent les places encore en notre possession de Tournai et de Mons. Louis XIV, rendu prudent par les échecs des campagnes précédentes, toujours préoccupé de la pensée de renouer des négociations, ne veut pas risquer inutilement sa dernière armée. Il préfère différer la bataille que de rechercher une décision par les armes qui peut être fatale. A continuer de se défendre derrière des lignes, l'Etat peut durer encore plusieurs mois, même au prix de places perdues ; à reprendre l'offensive, il peut trouver le coup de grâce. Aussi, aux propositions plus entreprenantes de Villars, répond-il : « Quoique je vous aie... laissé la liberté d'aller attaquer l'ennemi, j'estime qu'il vaut toujours mieux n'être pas forcé de chercher l'occasion du combat. » C'était l'Etat qui écrivait par sa plume après avoir mesuré la faiblesse de ses ressources et jugé la méthode ralentie de l'adversaire : la conquête des places.

Hésitation de Villars

Villars, qu'anime une ardeur toute guerrière, a assuré à son armée quelque subsistance. Il lui a surtout rendu la sécurité et la confiance. Mais toujours angoissé des difficultés de la faire vivre, mieux vaut, pense-t-il, la jeter dans une bataille que de la voir se consumer dans l'inaction et la misère. Dès lors, il cherchera l'occasion de livrer cette bataille, dût-il la recevoir au lieu de l'engager, pour ne pas transgresser les réserves du roi. Il se tient par là à la lettre des instructions royales, il en omet l'esprit. Il ouvre la porte aux compromis avec la conscience. Quand et comment pourra-t-il la refermer ?

Une pareille réticence à la base du projet, résultant d'une compréhension insuffisante de la situation politique et se traduisant en une divergence de vues avec le souverain, pourra-t-elle laisser au chef la liberté d'esprit que réclame toujours la conduite des opérations de guerre et va-t-elle conduire au succès ? Quoi qu'on en dise, la victoire comporte toujours une saine et entière manière de penser du chef, seule capable d'animer et de poursuivre une violente et précise exécution des troupes.

Comme presque tous les théâtres d'opérations des Flandres, le champ de bataille est ici conditionné par des cours d'eau et des bois ; l'Escaut coulant du Sud au Nord par Denain, Condé, Tournai ; la Haine coulant de l'Est à l'Ouest de Mons vers Condé, où elle tombe dans l'Escaut ; la Trouille, coulant du Sud au Nord, de la région de Maubeuge vers Mons, où elle tombe dans la Haine. En diagonale, du Sud-Est au Nord-Ouest, de la Haute-Trouille à la Basse-Haine, une longue région boisée couvre Mons à plus de 20 kilomètres. Elle présente deux trouées : celle de Malplaquet dans la partie Sud ; celle de Boussu dans la partie Nord, aux abords de la Haine.

Sans être plus fixé sur les possibilités d'une opération heureuse, Villars ébranle son armée en direction de Mons le 6 septembre. Encore maître de cette ville, il compte y appuyer sa droite et franchir alors la Haine, qui sépare les deux armées, pour frapper, avec le gros de ses forces, Marlborough en marche sur Mons. Le 7 au soir, il a parcouru les

deux tiers de la distance de Mons ; il est devant la région boisée quand, apprenant l'approche de l'ennemi, il se décide à s'arrêter pour serrer ses colonnes. C'est le travail du 8. Le 9, il repart, car il n'y a pas de temps à perdre, s'il veut tomber sur un ennemi encore mal formé. En conséquence, un fort détachement remontant la Haine s'engage par la trouée de Boussu. Il vient porter sur d'importantes forces ennemies et s'arrête sans résultat. Le gros de l'armée, déployée en quatre colonnes, aborde la trouée de Malplaquet, pour la traverser et marcher au plus court vers Mons ; quand brusquement, à 10 heures du matin, toute l'armée est arrêtée par ordre de Villars. Les agissements de l'ennemi ont naturellement motivé ce violent coup de frein. Que s'est-il passé ?

Il perd la direction des événements

Marlborough a poursuivi sa guerre de siège avec la plus grande décision et la même prudence. Maître de Tournai, c'est Mons qu'il a visé. Dès le 3 septembre, à peine Tournai rendu, il a jeté une avant-garde sur Mons, il y a porté sans retard son armée, il s'est fait suivre d'Eugène et a pressé l'investissement de la place. Puis, apprenant les mouvements de Villars commencés le 6, il a franchi la Haine et a couru se mettre en bataille devant Mons pour en couvrir l'investissement. Le 8, il a rassemblé et réuni ses forces dans l'angle de la Haine et de la Trouille. Décidément, Villars est devancé et par là son plan tombe ; Mons désormais lui fait défaut pour appuyer sa manœuvre ; mais, en outre, ce n'est plus une armée présentant le flanc qui s'offre à ses coups. Elle lui fait face, elle est en état de marcher sur lui d'un moment à l'autre. Tel est le tableau qui frappe ses yeux dans la matinée du 9. C'est une grande bataille à livrer à un adversaire jusqu'ici victorieux et sans avoir sur lui aucun avantage marqué. A ce moment, sans doute, lui apparaît la faiblesse de sa conduite ; son plan, sans fondation solide, s'est effondré devant une saine tactique, méthodiquement suivie et énergiquement pratiquée. En tout cas, il s'agit au plus tôt de sortir de l'impasse où il se trouve. Au projet informe, la recherche d'une occasion favorable qui ne s'est pas présentée, il faudrait sans retard substituer un plan qui permît de résister avantageusement à un ennemi en bonne forme et capable d'agir d'un moment à l'autre. Si l'on a perdu la direction des événements, faute de netteté de vue, encore faudrait-il ne les subir que sans désastre, ce qui comporterait l'organisation immédiate d'une puissante défensive. Mais un nouveau plan d'action pour une armée de 90 000 hommes exige tout d'abord chez le chef un changement d'état d'esprit. Dans un ordre d'idées particulier, c'est pour lui un autre système à monter avec l'ensemble de ses forces, à traduire en des dispositions nouvelles, à communiquer, à inculquer enfin à tous les exécutants, à réaliser sur le terrain par des organisations défensives et une répartition des troupes appropriées. C'est dire le temps que demandent par elles-mêmes une pareille évolution des esprits et une telle transformation des dispositions matérielles. En présence d'un Marlborough, Villars aura-t-il ce temps ? La proximité seule de l'ennemi ne suffira-t-elle pas déjà à jeter dans ses redressements improvisés le trouble et l'erreur, d'un insuccès certain funestes avant-coureurs ?

La défaite

En fait, l'armée française, brusquement arrêtée le 9 dans sa manœuvre offensive, travaille à se fortifier le 10. Elle est attaquée le 11, sa gauche est rejetée par un violent assaut, Villars est emporté du champ de bataille grièvement blessé, mais la droite tient encore. Autour de ce point solidement fixé, le commandement français peut encore rétablir sa fortune s'il fait agir une forte réserve, argument suprême de toute défense, en saisissant l'instant toujours critique où l'attaque victorieuse poursuit des succès que la violence même de l'effort a rendus momentanément désordonnés. Ici, rien de tel ne se produit. Il n'y avait pas de réserve prévue, et il n'y avait plus de commandement pour en constituer à la hâte. Décidément la bataille défensive avait été incomplètement organisée. L'échec était notable ; Mons tombait quelques semaines plus tard.

En présence d'une forte coalition menée par des Marlborough et des Eugène, sauver par la seule puissance d'une armée déjà lourde, grâce à son talent de manœuvrier et à son génie de l'à-propos, une situation politique exigeant les plus grands ménagements, même aux yeux du hautain Louis XIV, avait dépassé la taille de Villars. Au moment d'agir, les risques de l'entreprise s'étaient dressés devant lui pour en augmenter les difficultés déjà sérieuses cependant, pour réduire sa valeur militaire, et par là la nature et la portée de ses décisions. L'incertitude puis le désarroi de la conscience avaient préparé la détresse de l'esprit et de la volonté ! Sans parler du caractère seul capable de garantir dans les circonstances graves la liberté et l'équilibre du jugement, retenons qu'une intelligence plus exacte des besoins de l'Etat s'imposait déjà au commandement et créait cette nécessité, que la guerre nationale a accentuée de nos jours, de son entente complète avec le Gouvernement.

Denain

Trois ans plus tard, il aura une compréhension plus entière de son devoir. Il allait, à Denain, sauver la France.

Intelligence et énergie du Grand Roi

Retenu d'abord par sa blessure puis par les instructions du roi, derrière la frontière artificielle qu'il a organisée, en vain a-t-il rêvé d'invasion, de chevauchées en Allemagne, Louis XIV l'a maintenu en Flandre.

Si l'Angleterre se retire progressivement de la coalition, le prétendant au trône d'Espagne, l'archiduc Charles, étant devenu empereur, l'Empire et la Hollande n'ont pas désarmé. Avec le temps sont venues à la France des calamités grandissantes, une misère et une désolation sans précédent, à la famille royale des épreuves répétées, leçons de haute morale et par là source de grandeurs pour qui sait les comprendre. Le roi et Villars vont y trouver leur ligne de conduite, il en sortira le salut de la France. A Villars, venant en avril prendre congé de lui, le vieux roi en pleurs de confesser : « Vous voyez mon état, Monsieur le Maréchal, il y a peu d'exemple de ce qu'il m'arrive et que l'on perde dans le même mois son petit-fils, sa petite-fille et leur fils, tous de très grande espérance et très tendrement aimés. Dieu me punit, je l'ai bien mérité, j'en souffrirai moins dans l'autre monde. » Puis, se redressant : « Laissons ces malheurs domestiques et voyons à prévenir ceux du royaume. Je vous remets les forces et le salut de l'Etat... » et après avoir consulté Villars : « Je sais les raisonnements des courtisans. Presque tous veulent que je me retire à Blois si mon armée était battue. Pour moi, je sais que des armées aussi considérables ne sont jamais assez défaites pour que

la plus grande partie de la mienne ne pût se retirer sur la Somme, rivière très difficile à passer. Je compterais aller à Péronne ou à Saint-Quentin, y ramasser tout ce que j'aurais de troupes, faire un dernier effort avec vous, et périr ensemble ou sauver l'Etat. »

Que d'intelligence et d'énergie dans cette appréciation des choses de la guerre et dans cette décision du roi ! Par une résolution si éclairée, Villars devait être fixé.

Les préparatifs

Son armée s'étend du Crinchon près d'Arras à Estrun sur l'Escaut, couverte par la Scarpe et le Sauzet. L'Angleterre, après avoir parlementé, se retire bientôt de la guerre à la condition d'occuper Dunkerque. Mais il reste à la coalition les forces de l'Empire et des Pays-Bas avec la majorité des contingents allemands jusqu'alors à la solde de l'Angleterre. Il lui reste surtout pour la conduire le prince Eugène. Renonçant à la conquête lente et méthodique des places de Condé, de Valenciennes, sur sa droite, de Charleroi, de Maubeuge sur sa gauche, il n'attaquera que celles qui sont nécessaires à sa marche en avant : Bouchain pour tenir le Haut-Escaut, Landrecies pour tenir la Sambre, Le Quesnoy pour ouvrir l'intervalle entre ces deux rivières, c'est-à-dire sa route. Ces points réglés, il veut par une campagne décisive achever son adversaire déjà ébranlé, porter la guerre devant Paris, par les plateaux entre Sambre et Escaut.

Il n'y rencontrera, pense-t-il, que la petite bicoque de Guise. C'était bien là un commencement de guerre napoléonienne : ne tenir compte des places que dans la mesure où elles barrent la route poursuivie. Heureusement, Eugène arrêtait là sa doctrine, sans prendre comme premier objectif l'armée ennemie. C'était dès lors manœuvrer bien à l'aise et traiter avec trop de sans-gêne une armée qu'il n'avait pas battue cependant depuis Malplaquet et que la prudence seule avait retenue dans l'immobilité des derniers temps. Avec un Villars, grandement éclairé sur ses devoirs par la déclaration de son roi, elle allait témoigner de sa force et de sa valeur. Une fois de plus, un mépris inconsidéré de l'adversaire ne pouvait rester impuni.

Le terrain est ici caractérisé par la Sambre, qui passe à Landrecies, par l'Escaut, qui coule parallèlement et à près de 40 kilomètres de distance, laissant Denain sur sa rive gauche ; par deux vallées transversales, celle de l'Escaillon et celle de la Selle, dont les eaux tombent dans l'Escaut. En juillet, Eugène s'est établi avec le gros de ses forces sur l'Escaillon pour couvrir le corps de siège de Landrecies, un autre de ses corps assure à Denain les communications avec son principal magasin établi à Marchiennes, à plus de 60 kilomètres de Landrecies. Tandis que Villars hésite, le roi l'invite à faire tout son possible pour empêcher Landrecies de tomber. Dès lors, sûr de l'attitude à prendre, certain qu'il lui est demandé d'agir, il montre sans retard comment il sait le faire. Le 22 juillet, il est au Cateau-Cambrésis en marche sur Landrecies avec des reconnaissances sur son front. Progressivement la situation s'éclaire devant lui. Il ne peut viser à atteindre Landrecies que par la rive droite de la Sambre et au prix d'une bataille préalable sur la rive gauche ; or, d'après les renseignements obtenus, aborder l'ennemi dans ses positions retranchées de cette rive est une opération grosse d'efforts et d'une issue douteuse. Denain sur la rive gauche de l'Escaut est un point important de la ligne de communication de l'ennemi entre Landrecies et Marchiennes dont la chute aura d'importantes conséquences. Mais cet événement dépasse les possibilités d'un simple détachement, rapportent les reconnaissances ; enlever Denain exige des forces sérieuses, il faudra y appliquer le gros de l'armée en bonne condition, frapper énergiquement et avant que l'ennemi ait pu s'y renforcer. A ce prix, le résultat paraît certain.

L'action et la victoire

Dans la soirée du 22, Villars semble avoir pris son parti, mais il le garde pour lui. Bien plus, c'est une grande activité qu'il déploie devant Landrecies. Le 23 au matin, toute l'armée se masse au bord de la Sambre, on y construit bruyamment des ponts, des détachements jetés sur la rive droite ouvrent des chemins de colonnes, des passages pour l'artillerie et réunissent des fascines. A l'égard de la cour, Villars témoigne d'une hésitation persistante quand, brusquement, après midi, il envoie ses hussards battre la plaine vers l'Escaut, tenir les passages de la Selle, arrêter les coureurs de l'ennemi, lui interdire toute reconnaissance, au total, répandre le brouillard sur la région qu'il compte aborder. Puis, dans les premières heures de la soirée, il expédie à son armée des ordres de mouvement à exécuter sans retard. L'armée, entièrement disposée pour attaquer sur la Sambre à l'Est, va rapidement se transporter sur l'Escaut, à 30 et 40 kilomètres à l'Ouest, couverte par la Selle, que tiennent les hussards. Les équipages de pont sont en tête des colonnes. Toute la nuit, dans le plus grand ordre, se poursuit la marche. A 6 heures du matin commence la construction de trois ponts. Aussitôt terminée, la cavalerie franchit la rivière et va couper les communications de Denain avec Marchiennes. L'armée la suit, hâtée par Villars aux ponts. Elle se forme face à Denain.

Eugène n'a pas pris au sérieux les mouvements des troupes françaises vaguement aperçus dans la matinée. Il ne peut croire à un complet réveil de Villars. Vers midi, au camp de Denain, devant l'évidence cependant, l'armée française entière passant l'Escaut, il comprend enfin son erreur. Il prescrit au corps qui occupait le camp de résister à tout prix et ordonne à ses gros d'accourir au plus vite. C'est plusieurs heures, quatre, cinq ou six, suivant la distance d'où partent les troupes, qu'il leur faudra pour s'engager. Pendant ce temps, Villars et son armée, animés de la plus belle ardeur devant le but si proche, précipitent leurs préparatifs, enlèvent le camp, et, courant aux ponts de l'Escaut, en aval de Denain, interdisent ainsi le passage aux troupes d'Eugène. Le corps de Denain est pris ou détruit. De la rive droite de l'Escaut, sans pouvoir intervenir dans la lutte, Eugène contemple impuissant son désastre. Il n'a plus qu'à ordonner la retraite. Surpris et désemparé dans ses combinaisons et son système de communications, il doit se retirer et au plus vite. C'est qu'en effet Villars, exploitant son succès sans trêve, aborde Marchiennes, magasin principal de l'ennemi, le soir même de la bataille, et en moins de six jours récupère les garnisons des places qui tiennent encore, reprend les pays de la rive gauche de l'Escaut, double les pertes de l'ennemi et porte dans ses rangs le désarroi à son comble. Quelques semaines après, la France avait retrouvé ses frontières du Nord ; les murs endeuillés de Versailles se paraient de plus de soixante drapeaux conquis.

Une fois de plus, la bataille se gagne bien avec les jambes des soldats, mais encore faut-il qu'un commandement avisé et actif ait judicieusement choisi et fixé le but à poursuivre.

Fort de l'avis du roi : agir pour sauver l'Etat,

Villars a visé nettement un point vital du système ennemi. Le moment venu, il s'y présente sans hésitation, dans des conditions de prudence qui excluent le désastre en cas d'échec, des conditions de force qui en assurent l'enlèvement, selon toute prévision ; et des conditions de temps qui interdisent à l'ennemi d'intervenir sérieusement. Arrivé sur le terrain qu'il a choisi, il limite et ferme à son profit le champ de bataille par l'emploi de l'Escaut ; il y poursuit et obtient ainsi une décision par les armes qui restera sans appel, il l'exploite sans répit, d'où les grands résultats qu'elle entraîne.

Rapports de la politique et de la guerre

La bataille ainsi menée s'appelle Denain. Mais la bataille se perd avec les mêmes soldats, dans une marche à l'aventure, à la simple recherche d'une occasion militaire favorable, sans une nette compréhension tout d'abord de la situation politique ; c'est alors Malplaquet. Les rapports de la politique et de la guerre étaient déjà trop étroits pour que ces deux activités pussent s'ignorer. Chaque jour ils le deviennent davantage, et de même qu'un gouvernement ne peut avoir dans la paix que la politique de son état militaire, de même une armée, quand elle entre en campagne, ne peut avoir qu'une attitude et une tactique : celles correspondant à la politique jusqu'alors pratiquée par l'État. C'est ainsi qu'après une longue politique de paix et de simple défense du pays, il est difficile à l'armée de ce pays d'entrer en action par l'offensive. Le gouvernement de cette politique ne l'a pas dotée des moyens formidables, indispensables cependant à toute attaque. Pour des raisons analogues, les armées seules capables de débuter par de larges offensives de style napoléonien sont celles des gouvernements atteints d'impérialisme, avides de conquêtes, à politique agressive, parce que seuls ils ont pu imposer au pays la charge des préparatifs nécessaires, notamment l'organisation des réserves et du gouvernement lui-même.

Pour développer l'amour du sol et de la patrie Vogüé président de la Société des Agriculteurs de France

En tout cas, Vogüé avait déjà compris qu'en nos temps de luttes nationales et de soldats citoyens il faut avant la guerre développer l'amour de la patrie au cœur du combattant. Il ne naît pas au jour du danger ; il est fait du passé et des besoins de la nation, de l'attachement du citoyen au sol. C'est un sentiment à renforcer dans la paix, et l'agriculture en est un moyen.

« Pour l'agriculteur, la patrie se confond avec la terre qu'il féconde par son travail, avec le champ qui nourrit sa famille ; il y est attaché par tous les liens qui l'unissent à la terre, par toutes les racines qui le fixent au sol. » Si la patrie, c'est le sol, l'agriculteur le sent mieux que personne et son attachement à la cause du pays n'en est que plus profond. Le paysan de France n'a-t-il pas fourni un des éléments les plus riches et les plus solides de nos armées ? La terre est, en outre, ce vaste laboratoire où se prépare l'aliment le plus indispensable à l'homme, le pain, et dès lors les esprits éclairés ne doivent-ils pas s'appliquer à en augmenter le rendement pour réduire les besoins du pays à l'égard de l'étranger ? C'est affaire de savoir, de méthode, de travail, de soutien financier appropriés ; c'est une part d'intelligence et d'efforts de plus en plus large à consacrer à l'agriculture.

Tels sont les grands intérêts que Vogüé prend en main. Attacher plus de Français à leur terre, fournir au pays plus de moyens de suffire à ses besoins, en améliorant sa production agricole.

Pour cela, il assume la présidence de la Société des Agriculteurs de France, dont son père avait été l'un des fondateurs, ce père dont le dernier vœu était : « Ce que je voudrais qu'il restât après moi de ma mémoire, c'est que l'on dise en parlant de moi : il a fait travailler les ouvriers. » La tradition familiale oblige.

A la Société de Secours aux blessés militaires

Depuis longtemps d'ailleurs, après un nouveau voyage en Orient, lors de l'inauguration du canal de Suez, en 1869, sentant venir l'orage, Vogüé avait fondé, avec d'autres natures généreuses, la Société de Secours aux blessés militaires. Dès 1870, il relevait à Reichshoffen son frère mortellement frappé. La vue des misères des champs de bataille avait allumé en lui une charité désormais inlassable ; il la pratiquait à Strasbourg et à la Loire. D'abord vice-président de la Société, il en sera bientôt et jusqu'à la fin de sa vie le président. Grâce à la générosité patriotique du pays, elle prendra cet essor grandiose qui lui permettra dans notre grande guerre de rendre des services inappréciables. C'est qu'en effet, dans les batailles souvent longues de plusieurs jours livrées par nos formidables armées, les blessés jonchent le terrain par dizaines de mille. Recueillir, évacuer, hospitaliser, traiter ces nombreuses victimes, constituent des nécessités immédiates dépassant par leur grandeur, et au prix de quelles souffrances chez les blessés, les prévisions ou au moins les ressources de l'armée si les initiatives privées ne venaient apporter une aide puissante. Qu'il nous suffise de rappeler qu'en France la seule Société de Secours aux blessés militaires, sous sa direction immédiate, tenait à la fin de la guerre 802 hôpitaux avec 70 000 lits, sans parler de 78 infirmeries de gares, de nombreuses cantines et convois automobiles ; qu'elle a soigné plus de 780 000 blessés et dépensé 227 millions de francs. Quelle plus belle œuvre de charité pouvait exciter l'activité de Vogüé ? Jusqu'à son dernier jour, il restait pour sa Société de Secours aux blessés un guide sûr, un conseiller toujours écouté, un chef éminent.

La noblesse ne déroge pas en prenant part en toute droiture au mouvement social contemporain

Comme on le voit, Vogüé se dépense constamment pour mobiliser et mettre en action les forces et les capacités de toute nature qui augmenteront la puissance totale de son pays. En présence de l'entraînement de la société moderne dans les mouvements nouveaux, la question se pose-t-elle de savoir la place qu'y doit prendre la noblesse, s'abstenir ou participer, il n'hésite pas à répondre. Après avoir établi que la noblesse n'est plus le corps politique d'autrefois, ayant certains droits et certains devoirs, qu'elle n'est pas davantage cette masse confuse et amorphe, encombrant de titres plus ou moins authentiques les livres d'adresses mondaines, mais en limitant l'appellation aux noms et aux familles qu'une tradition analogue de services rendus rattache au passé de la France, il dicte leur devoir à ceux qu'arrêtent encore des scrupules respectables, la crainte de déroger, de manquer à la tradition dont ils se réclament, qui répugnent à affronter les vexations, les violences, les obstacles

dressés sur leur route par l'ostracisme intéressé des partis : « Sans hésiter, dit-il, je conseille à ceux-là d'écarter leurs scrupules, de vaincre leur répugnance, de se jeter dans la mêlée la tête haute et le cœur vaillant. » Loin de manquer à la tradition, ils la continueront. Elle est faite de services rendus ; ils la poursuivront en s'efforçant de rendre les services appropriés aux conditions nouvelles de la vie. Si les fonctions publiques leur sont fermées, bien d'autres champs s'ouvrent à leur activité généreuse : « Les lettres, les sciences, l'agriculture, l'industrie, les œuvres charitables, les institutions de prévoyance offrent l'occasion de se mêler à l'effort commun, de participer à la vie nationale, d'ajouter au patrimoine moral et matériel du pays, de contribuer à la défense de ses intérêts essentiels, de travailler utilement à l'apaisement social. » Là reste bien toujours l'objet à viser, là se marque bien le devoir de chacun.

Mais s'il prescrit à tous d'agir pour grandir le pays, il est aussi net sur la ligne à suivre dans ce but, c'est la ligne droite : « Quand je conseille aux jeunes hommes auxquels je m'adresse d'entrer dans le mouvement contemporain, c'est avec la conviction qu'ils resteront fidèles aux lois de l'honneur et du bon sens ainsi qu'au respect de leur nom. Quand je les invite à se mêler au mouvement intellectuel, au mouvement industriel, au mouvement social qui caractérisent notre époque, je n'entends pas qu'ils puissent prêter ou vendre leur nom à des entreprises douteuses ou mal conçues, je les invite à prendre une part effective au travail honnête et sérieux, à y apporter les qualités qu'ils tiennent de leur origine et de leur éducation, à y tenir leurs traditions de moralité, de délicatesse, de générosité. »

Que n'aurait-il pas écrit aujourd'hui en présence d'une France aux blessures encore saignantes, privée de quinze cent mille de ses enfants, tombés à la fleur de l'âge, contrainte à reconstituer ses principales activités ! Quels exemples il aurait réunis et de quel langage il aurait relancé les éléments encore incertains ou inactifs de notre vieille société pour leur crier à tous : « Au travail, et au plus tôt, c'est le devoir ! » Cette notion du devoir, il l'assure de ce qui fut la règle constante de sa vie parce qu'elle a été la caractéristique de ses ascendants et qu'elle doit rester celle de ses descendants : « La probité légendaire de Vogüé », et il entend « qu'elle a le sens le plus large, qu'elle ne vise pas seulement la vulgaire probité d'argent naturelle aux âmes bien nées, mais la probité souvent plus difficile de l'esprit et du cœur, la probité intellectuelle, la probité scientifique, la probité politique, c'est-à-dire le souci réfléchi de la vérité et de la justice, qui soumet à un contrôle rigoureux les mouvements et les manifestations de la pensée, les actes de la vie privée et publique, les jugements portés sur autrui et qui, s'il n'est pas toujours accompagné du succès, assure du moins les joies intimes de la conscience satisfaite, et, par surcroît, le respect, l'estime et la sympathie. »

La vie de Vogüé fut celle d'un homme de volonté et de caractère

Pour célébrer le nom de votre éminent confrère dans cette enceinte, on eût pu puiser plus largement dans ses œuvres ; les justifications littéraires n'auraient pas fait défaut. Vous voudrez bien souffrir qu'au lendemain de la guerre la plus violente de l'histoire, devenue victorieuse grâce aux qualités héréditaires de notre race, on ait retenu celle qui fut la plus féconde en résultats : la volonté, le caractère ; qu'on l'ait vu dominer toute la vie de Vogüé, entièrement consacrée au service du pays ; que par là l'homme nous reste un modèle de grand Français, particulièrement éminent en ce que, dans une entière droiture, une constante fidélité à sa large et jalouse probité, ce programme d'une vie consacrée à la grandeur de la France, par son œuvre faite de générosité et gardée de tout mirage, sans fracas comme sans réclame, il le réalisa.

Pour mieux comprendre la question d'Autriche

SIX SIÈCLES D'HISTOIRE D'UN EMPIRE CATHOLIQUE

par un homme d'État de la vieille Autriche

Les révélations récentes du prince Sixte de Bourbon sur les propositions de paix faites par l'empereur Charles en 1917 ont donné une actualité nouvelle à la question d'Autriche. Or, la D. C. a eu la bonne fortune de recevoir communication d'un magistral exposé rédigé par un homme politique autrichien retiré dans une situation qui lui permet de juger avec plus d'indépendance et les événements du passé et les faits d'aujourd'hui. On aura certainement grand plaisir à constater que tous les hommes politiques d'Autriche ne sont pas de l'école prussophile de Tisza.

Nos lecteurs ne partageront peut-être pas toutes les indulgences de l'auteur pour la politique de Marie-Thérèse et de ses descendants, son admiration pour leur méthode de gouvernement, ni toutes ses espérances en la résurrection d'une « Grande Autriche », mais ils seront touchés de son esprit tout catholique, de son féal attachement à l'antique Maison des Habsbourgs, de son patriotisme large et éclairé, qui lui fait aimer, en même temps que la prospérité des populations proprement allemandes d'Autriche, le bien-être et l'heureux développement des « nationalités » de la monarchie.

La guerre mondiale a porté le coup suprême à la monarchie des Habsbourgs et a par là anéanti la dernière grande puissance catholique. Sa destruction était depuis longtemps le rêve des suppôts de la révolution et, en premier lieu, des Loges : en abattant l'Autriche, c'est l'Eglise elle-même qu'on espérait frapper à mort. On sait la haine fanatique de Mazzini pour l'Autriche. La Grande Loge italienne hérita de cette haine et la conserva pieusement comme le legs le plus précieux de son Grand Maître; et ce fut elle qui força le gouvernement du peuple italien, peuple catholique pourtant, à rompre l'alliance en pleine guerre et à tirer dans le dos de son alliée catholique.

Pour bien comprendre, d'une part, les haines révolutionnaires et, de l'autre, le danger que la destruction de l'Autriche fait courir à la civilisation et à la paix de l'Europe, mais surtout *aux intérêts catholiques*, il importe tout d'abord de savoir clairement comment était formée la monarchie autrichienne et quelle idée présidait à son gouvernement.

*

I — LE PASSÉ
L'EMPIRE D'AUTRICHE

Remarquons tout d'abord que, au cours des siècles de son évolution sous la Maison des Habsbourgs et à la différence de presque tous les Etats européens, l'Autriche n'a généralement pas failli au droit, ou du moins on ne peut citer qu'une seule exception : l'annexion de la Galicie. Et encore la grande impératrice Marie-Thérèse y fut-elle moralement contrainte par les deux autres puissances copartageantes. Tout Polonais reconnaîtra du moins que ses frères tombés aux mains de la Prusse ou de la Russie ont été fort loin de jouir du même bien-être que les Polonais autrichiens. L'insistance impérieuse et même violente qu'en 1916 les « Polonais du Congrès (1) » mirent à réclamer leur passage sous le sceptre des Habsbourgs en est une preuve significative.

LA MONARCHIE UNITAIRE ET PATRIARCALE

L'Autriche protectrice des petits peuples

Au point de vue des races, le territoire de la monarchie était une véritable mosaïque de peuples. On y comptait douze races différentes : Allemands, Magyars, Tchèques, Slovaques, Polonais, Ruthènes, Roumains, Croates, Serbes, Slovènes, Italiens et Ladins.

Mais tous ces peuples étaient unis par deux liens, qui paraissaient indissolubles : l'amour fidèle de la commune foi catholique et l'amour fidèle de leur souverain catholique commun.

Cet amour était comme une langue qui les fit se comprendre tous pendant des siècles ; en établissant entre eux les plus cordiales relations, il avait fait de la monarchie comme une miniature de l'Eglise catholique. Entourés de grands Etats, notamment à l'Est et au Sud-Est, confinant à la Russie et à la Turquie, ces petits peuples seraient infailliblement devenus la proie de leurs tyranniques voisins, si l'aigle impériale ne les avait défendus et abrités sous ses ailes puissantes. Pendant des siècles, l'Etat composite des Habsbourgs fut ainsi le protecteur de chacun de ces peuples, en même temps que le solide rempart, jamais abattu, de la civilisation catholique et occidentale contre les perpétuels assauts de la barbarie.

Sentinelle avancée de l'Europe catholique

La mission de l'Autriche — protectrice des petits peuples, sentinelle avancée de l'Europe catholique — n'a jamais été plus clairement comprise que par un grand Français, général de l'Empire, le prince Eugène de Savoie. L'effort de l'Autriche se porta toujours vers le Sud-Est, en vue d'affranchir du joug turc jusqu'aux Serbes et aux Bulgares. En fait, aussi loin qu'il se fit sentir, le sceptre des Habsbourgs apportait avec lui la civilisation européenne et la foi catholique. Les Ruthènes et les Roumains d'Autriche, sauf quelques exceptions chaque jour plus rares, abjurèrent le schisme de leurs frères de race pour rétablir l'union avec le Saint-Siège. Et tout témoin impartial qui parcourait la Bosnie et l'Herzégovine — ces dernières provinces attribuées à la monarchie au Congrès de Berlin — s'émerveillait devant les incroyables progrès qu'y avait faits en quelques années la véritable civilisation.

Loyalisme impérial des peuples de la monarchie

Aussi les populations de ces pays, catholiques (les Croates) et musulmans mêmes, s'étaient sincèrement et cordialement attachées à l'empereur. On aimait l'empereur, on aimait aussi cette magnifique conception d'un Etat fédératif catholique ; on en eut la preuve en plus d'une guerre. Ennemis du dedans et du dehors ont tenté de saper ce loyalisme au cours de ces dix dernières années ; il ne s'est pas moins affirmé merveilleusement au cours de la dernière guerre, lutte héroïque de cinq années, où ces douze peuples versèrent tous joyeusement leur sang pour la défense de l'Empire et de l'empereur communs. Les forces vives, presque indestructibles, de l'Empire seraient même sorties victorieuses de cette terrible épreuve si les fautes du gouvernement d'une part, et de l'autre l'effort des puissances ennemies ne les avaient peu à peu frappées dans leur source même.

Absence de tout courant nationaliste

Aussi longtemps que la vieille Constitution patriarcale avait laissé à l'empereur la plénitude du pouvoir, l'Empire avait vécu de son existence un peu moyenâgeuse. D'une manière générale, les peuples qui le composaient n'avaient pas conscience de leur individualité ; ils pensaient et sentaient impérialement. Au cours des siècles, l'idée de nationalité ne vint même qu'exceptionnellement battre en brèche l'idée impériale ; c'est le cas de la guerre des Hussites. En cette circonstance, d'ailleurs, de même que pour la guerre de Trente Ans, les tendances séparatistes marquaient moins une hostilité contre la Maison des Habsbourgs qu'un assaut à l'idée catholique : conséquence logique des relations naturelles qui rattachent l'idée catholique aux principes politiques de l'empire des Habsbourgs. Quand donc Ferdinand II s'opposait avec une sainte énergie aux empiétements du protestantisme, non seulement il sauvait l'intégrité religieuse de la monarchie, mais il faisait de plus acte de grand politique.

Marie-Thérèse, qui se montra partisan décidé de l'unité impériale, suivit exactement les traditions de ses ancêtres. Par contre, son fils Joseph II eut une vision nette des besoins de son temps et des lacunes du vieux système politique ; aussi comprit-il sans peine que le développement de ses peuples exigeait un certain relâchement du régime de centralisation. S'il avait pu s'affranchir du libéralisme où s'était complu sa jeunesse, il eût été, sans doute, un grand monarque.

Premier éveil de l'idée nationaliste

Ses successeurs eurent bien moins que lui le sens de cette évolution nécessaire. Les idées révolutionnaires de 1848 ne changèrent rien à la Constitution et à la structure intime de l'Empire, mais elles eurent cette grave conséquence que, à dater de ce moment, les courants nationalistes prirent une importance de plus en plus grande et dressèrent les susceptibilités des peuples contre l'idée impériale. A vrai dire, il n'y avait pas là que le développement spontané d'une tendance naturelle, l'ennemi du dehors sut la provoquer comme un moyen tout indiqué de diviser la monarchie ; de plus, on offrait ainsi une nouvelle idole à la ferveur des populations qui s'affranchissaient de la pensée catholique, on portait en même temps un coup sensible à l'Eglise.

(1) En Allemagne et en Autriche, on a coutume d'appeler « Polonais du Congrès » les habitants du royaume de Pologne (Varsovie) tel que le Congrès de Vienne (1815) l'avait constitué au profit des tsars et qui fut transformé en province russe après l'insurrection de 1830. (Note de la *D. C.*)

LA MONARCHIE DUALISTE

La Prusse luthérienne contre l'Autriche catholique

Vint alors 1866, et l'on vit entrer en lice un nouvel ennemi des Habsbourgs, héritier de cet esprit de révolte qui, pendant la guerre de Trente Ans, avait fait du vieil Empire allemand un désert couvert de ruines. L'hostilité de la Prusse contre l'Autriche ne tenait pas exclusivement à ce que le vassal ne voulait plus de son impérial suzerain. L'opposition était beaucoup plus profonde : c'était l'idée protestante qui se soulevait contre la foi catholique. La Prusse voulait prendre en main la direction du peuple allemand, et ainsi l'embrigader sous le drapeau de Luther. De même qu'il faut que l'Autriche soit catholique ou qu'elle ne soit pas, de même pour la Prusse le protestantisme est une question de vie ou de mort.

Habileté de Bismarck

Bismarck fit donc une manœuvre très habile quand, au lieu de dépouiller lui-même son adversaire catholique, il laissa l'Italie lui arracher une province florissante. Il n'aurait pu s'adjuger lui-même que des provinces catholiques, ce qui aurait affaibli l'hégémonie protestante à l'intérieur de la Prusse ; de plus, l'Autriche serait devenue un adversaire irréconciliable et elle aurait pu contrecarrer ses plans pour l'agression de 1870. Aussi, quelques années s'étaient à peine écoulées qu'il pouvait déjà songer à l'alliance qui attelait la monarchie catholique au char de l'impérialisme prussien.

Bismarck prit soin, cependant, que les hommes d'Etat autrichiens ne cherchassent même pas à rejeter l'aiguillon empoisonné. Non content d'avoir amputé l'Autriche du côté italien, il s'occupa de l'affaiblir à l'intérieur. Au lieu de se borner à triompher de son ennemie dans une lutte ouverte et chevaleresque, cet étrange gentilhomme avait suscité, en pleine guerre, une révolte en Hongrie et soudoyé la légion de Klapka avec l'argent prussien. Ce fut le signal d'une explosion de chauvinisme hongrois et telle qu'on n'en avait jamais encore vue. Le résultat fut le « compromis » arraché à la faiblesse de François-Joseph. Mais la faiblesse ne peut engendrer que la faiblesse : de ce jour, la monarchie était brisée.

Adoption du dualisme

Jamais un homme d'Etat de grand style, ayant du sang autrichien dans les veines, n'aurait imaginé le rapiéçage politique auquel se livra un ministre importé de Saxe, Beust, avec le Hongrois Deak. Ainsi naquit le dualisme, qui assurait aux Magyars d'une part, aux Allemands de l'autre, l'hégémonie sur les diverses nations de la monarchie. Par cette inguérissable plaie, le vieil Empire a saigné pendant plus de cinquante ans ; et il est mort de cette blessure empoisonnée. En subissant ce pacte malheureux, l'Autriche abandonnait sa mission historique de trait d'union et d'arbitre entre les peuples qu'elle groupait ; et ce ne fut pas par hasard que, dans l'année tout aussi malheureuse de 1867, ce même ministre protestant Beust fit dénoncer, par voie unilatérale, le concordat de l'Autriche avec le Saint-Siège.

Le libéralisme à l'œuvre

Le libéralisme — ennemi mortel de l'idée catholique — devenait, sous sa forme la plus basse, le maître de l'Autriche et faisait revivre sous une forme nouvelle le joséphisme, abattu par le grand ministre de l'Instruction publique, le comte Leo Thun.

L'école confessionnelle dut disparaître ; on la remplaça, dans l'Autriche catholique, par le régime scolaire solennellement condamné par Pie IX et qui admet le principe de la « simultanéité ».

Les ennemis de l'Eglise ne s'étaient pas trompés dans leurs calculs : à dater de ce jour, l'indifférentisme religieux infecta de plus en plus les masses populaires catholiques, surtout dans les villes, et la classe moyenne de la bourgeoisie fut perdue pour l'Eglise. La cognée était ainsi à la deuxième racine de l'Empire autrichien : la foi catholique. Nous reviendrons tantôt à la situation politique.

L'oppression magyare en Hongrie

Les magyars, richement payés de leur étrange attitude en 1866, puisqu'on leur accordait la mainmise sur les nations unies sous la couronne de Saint-Etienne, usèrent de leur victoire sans les moindres ménagements. Ce peuple de quelque six millions d'âmes n'eut plus dès lors qu'un but : dénationaliser les douze millions d'habitants qui parlaient une autre langue que la sienne. Il voulut tout d'abord étouffer leurs parlers nationaux. Le magyar fut déclaré langue officielle ; toutes les écoles primaires publiques durent enseigner en magyar, jusqu'à l'instruction religieuse. Quiconque ne faisait pas profession de magyarisme, désapprouvait cette politique d'oppression ou refusait de s'y associer, était pour toujours exclu des charges officielles ou municipales un tant soit peu élevées.

Les résistances nationales : chez les Croates

La résistance à l'oppression magyare se manifesta surtout en Croatie. Le royaume autonome croate était le troisième membre de la trinité impériale et en vertu d'un droit immémorial était *coordonné* et non *subordonné* à la Hongrie. Grâce à une résistance nationale opiniâtre, la Croatie fit respecter certains de ses privilèges, mais l'autonomie fut brisée et l'administration magyare s'infiltra dans tous les domaines. Des voies ferrées de l'Etat hongrois sillonnèrent le pays croate, auquel on vola son seul port de mer — Fiume — pour l'incorporer, ainsi que son territoire, à l'Etat national hongrois.

Chez les Roumains de Transylvanie

Après les Croates, la résistance fut surtout vive chez les Roumains. Plus encore que chez les autres peuples livrés à la Hongrie s'était développé, chez les Roumains, le sentiment national. Mais le loyalisme roumain pour l'empereur de Vienne n'était pas moins ardent : après avoir cueilli plus d'un magnifique laurier, en combattant pour l'empereur et l'Empire, les Roumains, avec les fameux Croates du comte Jellacich, renversèrent, en 1848, les traîtres magyars ; de nos jours encore, ils gardent, comme le plus précieux titre de gloire, les grandes médailles d'or sur lesquelles l'empereur reconnaissant avait loué leur courageuse fidélité.

Chez les Slovaques

Chez les Slovaques, il se produisit également une forte poussée antimagyare ; cependant, la clique chauvine qui dominait en Hongrie réussit à priver ce peuple brave, loyal et catholique, de presque tous les moyens de se développer dans un sens national et de parvenir à une culture supérieure ; on espérait ainsi le dominer et le dénationaliser plus facilement.

Malheureusement, un haut dignitaire de l'Eglise, l'évêque Parvy von Zips, prêta l'appui de son autorité à cette politique d'oppression : avant même de subir les persécutions gouvernementales, l'intrépide curé Hlinka avait déjà senti peser sur lui la lourde main de son évêque magyar.

Avec Hlinka et Juriga, chez les Slovaques, on compte également chez les Croates et les Roumains toute une phalange de martyrs du nationalisme. Citons seulement le célèbre professeur Aurel Popovici. Déjà, comme étudiant, il avait compris la situation politique intenable aussi bien de sa petite patrie que de la monarchie ; il leva chez les Roumains hongrois l'étendard de l'émancipation nationale. Il conduisit à Vienne une députation chargée de soumettre à l'empereur lui-même les doléances des Roumains. Les autorités magyares s'appliquaient en effet à tenir le souverain dans l'ignorance de la véritable situation en Hongrie. En dépit de leur loyalisme, les Roumains trouvèrent fermée la porte de la Hofburg ; Budapest n'avait pas permis à l'empereur de les recevoir. A peine Popovici était-il de retour qu'on lui intentait un procès de haute trahison. Condamné à deux ans de prison, il n'échappa aux émissaires magyars qu'en gagnant Bucarest. L'appel des nations opprimées fut ainsi maintes fois étouffé avant d'arriver jusqu'à Vienne, et un découragement sans espoir gagnait le cœur des partisans les plus fidèles ; l'empereur, disait-on, ne sait rien de nos souffrances ; il ne veut même pas les connaître ; nous n'avons plus rien à attendre de Vienne.

La poussée nationaliste chez les Tchèques

Le succès que leur rébellion soutenue par la Prusse avait valu aux Hongrois en leur apportant l'autonomie ne pouvait que soulever à leur tour les partisans de l'antique liberté politique tchèque. Par ses traditions, la couronne de saint Venceslas était presque aussi vénérable que celle de saint Etienne. Si la Hofburg de Ofen avait recouvré son ancienne splendeur, pourquoi n'en serait-il pas de même du Hradschin ? En réalité, François-Joseph aurait volontiers satisfait les vœux de la Bohême. En 1871, dans un manifeste solennel, il avait reconnu les droits politiques des Tchèques et promis de se faire couronner dans la cathédrale de Saint-Veith. Mais comme il s'agissait d'intérêts slaves, la « Grande Prusse » vint se mettre en travers des projets de l'empereur. A Berlin, on redoutait une orientation slave de la politique autrichienne et la formation d'une grande Fédération danubienne, qui aurait constitué un puissant obstacle aux ambitions protestantes de la Prusse. Toujours faible, François-Joseph céda cette fois encore et perdit du coup les sympathies du peuple tchèque et même des milieux les plus conservateurs de Prague. Jusqu'à sa mort, on lui reprocha ce qu'on appelait un honteux parjure. En tout cas, il arriva ce qui devait arriver et ce que souhaitait la Prusse : loin de s'apaiser, la lutte nationaliste en Bohême se perpétua, s'exacerba encore, et la vie politique fut aussi troublée en deçà qu'au delà de la Leitha. La Prusse n'avait plus de rival à craindre sur le Danube.

L'influence prussienne en Autriche

A peine la Grande Prusse avait-elle remporté cette éclatante victoire aux dépens des Habsbourgs que, conformément au programme politique de Beust, l'influence de l'élément allemand se faisait plus lourdement sentir en pays tchèque. Encore qu'elle ne prît jamais ici les allures brutales de l'oppression magyare de Hongrie, les populations non allemandes de la Cisleithanie purent se considérer néanmoins comme opprimées. Certes, le vieil empereur était de tous points étranger à ces menées, car un observateur impartial est obligé de confesser que son cœur se partageait également entre tous les peuples de son Empire. François-Joseph était Autrichien dans le meilleur sens du mot. Malheureusement, en décommandant le couronnement de Prague, c'est comme une déclaration de guerre qu'il adressa aux populations non allemandes. Aussi, bien que dans la question scolaire on donnât tout particulièrement satisfaction aux aspirations nationales des Tchèques, la Bohême y vit moins un acte de justice qu'une concession faite de mauvais gré.

Le mouvement « los von Rom »

Pendant que la fièvre nationaliste soulevait les provinces autrichiennes, l'ennemi héréditaire des Habsbourgs, la Prusse protestante, crut le moment venu de travailler plus ouvertement à réaliser ses visées pangermanistes. Il nous reste, en effet, à résumer pour les lecteurs français la campagne de haute trahison dont le mot d'ordre était « Los von Rom » (Séparons-nous de Rome !), et qui remplit les vingt dernières années d'avant-guerre. Sur cette question, la lumineuse brochure de Paul Darcy, *la République pangermaniste et l'Autriche*, dit le nécessaire et donne un tableau généralement exact de la coalition anti-autrichienne. Si l'on tient compte de l'indifférence que l'école simultanée répandait parmi la grande masse de la population autrichienne, on doit à une protection spéciale du ciel que les progrès de cette indifférence n'aient pas été plus considérables. Il est vrai qu'on n'avait pas tardé à démasquer la haute trahison qui était au fond du mouvement et à mettre ainsi sur le qui-vive le patriotisme « noir et jaune » (1), qui, à quelques exceptions près, animait tous les Allemands d'Autriche. L'empereur François-Joseph ne se faisait aucune illusion sur l'origine de ce nouveau malaise suscité dans son peuple. Il avait chargé un des adversaires de la propagande protestante de lui fournir un rapport régulier sur la situation ; un jour même, l'empereur lui demanda à brûle-pourpoint : « Avez-vous des preuves certaines que l'agitation part du gouvernement prussien ? » La réponse fut que les plus grandes probabilités étaient en faveur de l'affirmative, mais qu'on manquait de preuve irrécusable.

ESPOIRS D'UN CHANGEMENT DE POLITIQUE

L'archiduc François-Ferdinand — Son programme

Au cours de ces luttes intérieures, de plus en plus menaçantes pour l'intégrité de l'Empire, les peuples de la monarchie appelaient de leurs vœux toujours plus ardents un sauveur, « l'empereur libérateur », ainsi qu'on aimait l'appeler. On crut l'avoir. Le prince héritier François-Ferdinand parut comme un symbole qui personnifiait la paix nationale, un avenir prospère, une « grande Autriche » puissante et affranchie du joug de la Prusse protestante. Il était digne des espérances qu'éveillait son nom. Son programme était court et clair : suppression du dualisme, cette double centralisation qu'exploitaient les Magyars ou les Allemands, création d'Etats fédéraux nationaux, égaux en droits, pourvus d'une autonomie intellectuelle et d'une liberté politique complète que conditionneraient seuls les grands intérêts généraux d'un Empire commun. Les idées que le grand Roumain Aurel Popovici avait exposées dans son œuvre monumentale, *la Grande Autriche*, François-Ferdinand les avait adoptées sans réserve. Si la porte du Belvédère était consignée aux chauvins magyars du type Tisza, Wekerlé, Khūn-Heder-

(1) Ces deux couleurs symbolisent le loyalisme envers l'empereur. (Note de la *D. C.*)

vary, par contre, les hommes politiques croates, tchèques, roumains, slovaques, slovènes et italiens y étaient toujours écoutés; bien plus, le prince allait jusqu'à les appeler pour prendre leurs conseils. Quand François-Ferdinand alla visiter le roi et la reine de Roumanie à Bucarest, il ordonna que, sur le territoire des peuples, et spécialement des Roumains de Hongrie, on fît arrêter son train au plus grand nombre possible de stations. Son voyage fut un véritable triomphe ; ces loyales populations attendaient des heures entières le long de la voie ferrée pour acclamer au passage le futur « empereur libérateur ».

Son indépendance

François-Ferdinand avait le sentiment très net des dangers qui menaçaient la monarchie à l'intérieur ; il prévoyait fort bien aussi les coups que lui porteraient les ennemis du dehors. C'est une profonde erreur de croire qu'il aurait piloté le vaisseau de l'Etat dans le sillage d'un dreadnought prussien. Bien au contraire, il suivait la politique de la « Grande Prusse » d'un œil attentif et méfiant à l'extrême. Il est vrai que la manière franche, dégagée, loyale, dont l'empereur Guillaume faisait parade n'était pas pour lui déplaire ; il n'empêche qu'on l'entendit dire fréquemment : « Soyons prudents ; il est et il reste tout de même un Prussien. »

L'empereur Guillaume sentait cette méfiance et se plaignit plus d'une fois que le prince héritier fût si fermé ; plus d'une fois aussi il put se rendre compte que jamais François-Ferdinand ne le prendrait en aucune manière pour tuteur politique. Un jour, après une visite chez l'archiduc, à Miramare, Guillaume II fut reçu à Venise par Victor-Emmanuel ; il offrit au roi d'Italie, sans en avoir été prié, les compliments du prince héritier d'Autriche. En guise d'accusé de réception aux remerciements du roi d'Italie, François-Ferdinand envoya un message furieux à Guillaume II, le priant « de renoncer pour toujours à de pareilles libertés ».

Son souci de sauver l'autorité

Ce qui, malgré tout, attirait François-Ferdinand vers la personne de l'empereur Guillaume et lui faisait paraître avantageux de s'allier avec l'Empire allemand, c'était le sens de l'autorité et la politique conservatrice du kaiser. Le prince héritier savait, en effet, l'assaut que les forces révolutionnaires allaient donner aux vieilles monarchies. Une triple alliance entre les empereurs de Russie, d'Autriche et d'Allemagne lui paraissait donc le seul moyen de salut contre la formidable vague maçonnique qu'il voyait monter. Cette alliance aurait donné d'une part les meilleures garanties possibles à la paix de l'Europe en contraignant moralement la Russie à faire les réformes qu'exigeaient les circonstances, à renoncer au régime autocratique, à se préserver ainsi de l'anarchie ; elle aurait, d'autre part, coupé définitivement court aux visées « pan-prussiennes » sur les territoires allemands de l'Autriche. L'Autriche aurait joué le rôle d'arbitre qui lui revient de par son caractère d'Etat confédéré entre les Slaves et les Allemands ; grâce au prestige qu'elle aurait ainsi gagné aux yeux de l'Europe, elle aurait pu même, avec le temps, adoucir les haines franco-allemandes et, par un compromis équitable, éloigner du monde ce dangereux foyer d'incendie.

Sa mort décrétée par les Loges — L'assassinat

Comme on devait s'y attendre, ce programme de François-Ferdinand excita contre lui tout d'abord les défiances les plus vives et, ensuite, la plus implacable haine des Loges. Sa devise : « L'Autriche sera catholique ou elle ne sera pas », son plan d'unir intimement les peuples à l'Autriche en un puissant Etat sous l'autorité de l'Eglise et des Habsbourgs, sa volonté enfin de dresser au principe monarchique un rempart infranchissable par une alliance conclue entre les trois empereurs, tout rendait impossible un accord entre les « Frères » et cet homme. A l'automne 1911, François-Joseph parut sur le point de succomber ; il fallait donc aviser. Dès l'année suivante, l'arrêt de mort était porté contre François-Ferdinand par le Grand-Orient de France. L'exécution du crime dut être remise parce que, à ce moment, on n'avait pas sous la main le meurtrier voulu. Cabrinovic lui-même, le lanceur des bombes de Sarajevo, a donné ces détails en plein procès. En abattant l'illustre prince héritier, l'engin meurtrier jetait à terre du même coup les espérances des peuples autrichiens. L'aube à peine entrevue se transformait en sombre nuit avant même que le jour se fût levé ; et quand on ensevelit le martyr de l'idée de la « Grande Autriche », en son château solitaire des bords du Danube, les éléments se déchaînèrent en ouragan comme si le monde même eût dû périr. Signe précurseur de la guerre mondiale.

LA DÉCHÉANCE DE L'EMPIRE

Cette guerre a réalisé le rêve de Mazzini : l'Autriche est brisée. Le plan de ce chef franc-maçon — dresser les petites nations de la monarchie pour donner l'assaut à l'Empire — le franc-maçon Wilson l'a repris sous la fallacieuse formule du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », formule que les membres de la Conférence de la Paix avouent eux-mêmes n'avoir jamais prise au sérieux. En attendant, cette formule magique faisait tourner toutes les têtes, troublées du reste par cinq années de guerre et de souffrance ; pour la monarchie autrichienne, elle fut comme la bombe qui la pulvérisa.

D'où venait la haine contre l'Autriche

Il faut l'avouer, tout favorisait le plan des Loges. Les faiblesses d'un règne de plus de soixante ans pendant lequel tous les efforts contre l'existence de l'Empire et contre la foi catholique avaient pu se donner libre carrière presque sans rencontrer d'obstacle ; la politique des nationalités s'attaquant directement à la constitution politique de l'Autriche et visant tout droit à l'anéantir ; le rôle prépondérant que s'était arrogé le particularisme magyar non seulement dans les affaires intérieures, mais encore dans la politique extérieure de la monarchie, rendant de ce fait nos relations impossibles avec la Serbie, extrêmement difficiles avec la Roumanie ; enfin l'alliance avec la « Grande Prusse », qui nous faisait partager avec cette arrogante puissance protestante la haine que lui portait le monde entier : tous ces facteurs ont rendu possible cette monstruosité, les pays catholiques eux-mêmes applaudissant au succès de la campagne menée par les Loges pour la destruction de l'Etat catholique des Habsbourgs.

Quelle tragédie ! Seules les générations à venir en connaîtront toute l'horreur : la catholique Autriche enchaînée par un Traité à une puissance protestante, qui, depuis des siècles, n'avait travaillé qu'à la ruine de son alliée catholique ; l'Autriche catholique expiant par sa mort les crimes de la Prusse protestante ; la catholique Autriche mise en pièces pour avoir failli depuis des années à sa mission

historique ! Et son « Sauveur » abattu, avant même d'avoir pu la sauver !

Le 21 novembre 1916, François-Joseph ferma ses yeux fatigués. Il n'avait jamais partagé l'optimisme de Guillaume II. Aux bavards, qui parlaient gaiement d'une campagne d'automne de trois mois, clôturée d'une paix de Noël, il avait lancé cette grave parole : « Avez-vous jamais subi la guerre ? Silence donc ! La guerre durera des années, et nous pourrons remercier Dieu si nous la terminons sans pertes territoriales. »

Le nouvel empereur Charles Ier
Faiblesse et incompétence

Quand le corps de l'empereur, à travers les rues de Vienne, sa capitale et sa résidence impériale, fut conduit au silencieux caveau des Capucins, un jeune couple suivait le convoi funèbre : c'étaient l'empereur Charles et l'impératrice Zita ; entre eux deux, rayonnant d'innocence, marchait le prince héritier Otto. Débordant de loyalisme pour la vieille Autriche, le cœur des Viennois allait au groupe impérial.

L'empereur Charles fit face aux devoirs de ses hautes fonctions avec tout l'entrain de la jeunesse. Il s'était bien efforcé de se faire une conception sur le fonctionnement du mécanisme politique, mais jusqu'à la mort de François-Ferdinand, on l'avait tenu à l'écart des affaires de l'Empire ; il avait uniquement servi comme officier de troupes et, pendant la guerre, il avait vécu au front, loin de Vienne. Il n'avait donc aucune expérience personnelle des choses et ne s'en faisait une idée que sur les dires de ses amis ou camarades. Au point de vue politique, le prince Charles avait certainement subi l'influence de son oncle défunt. Lui aussi était partisan de la « Grande Autriche », d'une réconciliation des races de l'Empire et d'une prudente réserve à l'égard de la Prusse protestante.

C'est donc les yeux fermés qu'il fit appel aux soi-disant confidents de François-Ferdinand, et leur confia les situations les plus en vue de la monarchie. Le comte Czernin entra au Ballplatz (ministère des Affaires étrangères), le comte Clam-Martinic au ministère de la Guerre, et le souple prince Hohenlohe devint, en qualité de grand-maître de la cour, son conseiller le plus intime. Au lieu de prendre le temps de s'orienter à bon escient au milieu des problèmes infiniment compliqués de la politique intérieure et extérieure, il remplaça tous les vieux conseillers de François-Joseph par des dilettantes.

A l'intérieur, politique indécise

En montant sur le trône, Charles pouvait ne pas prêter serment à une Constitution de longtemps désuète et qui ne répondait plus aux conditions d'existence de l'Autriche ; l'empereur se devait du moins de parler haut et clair dans son premier manifeste, à cette heure où ses peuples tendaient anxieusement l'oreille et s'abandonnaient à de joyeuses espérances. Or, il n'en fit rien.

Cette faute engendra l'incertitude, puis la méfiance. La méfiance fit même place à la conviction découragée que tout irait comme par le passé : l'empereur Charles ne se livrait-il pas, à contre-cœur il est vrai, à l'influence de Tisza, l'odieux oppresseur des nationalités, et, lors de son couronnement à Budapest, n'avait-il pas prêté serment à la chauvine Constitution des Hongrois ?

Ainsi donc, les premiers actes de l'empereur enlevaient aux nationalités de la partie hongroise de l'Empire tout espoir de secouer le joug magyar. L'écho en revint bientôt des districts yougoslaves : le mouvement serbophile, presque complètement arrêté par la chute de Belgrade, reprit plus de force et d'extension que jamais. Au Sud comme au Nord, les Slaves regardaient maintenant de l'autre côté de la ligne des tranchées, n'ayant plus à espérer leur salut d'ailleurs. On mettait bien sur les lèvres de l'empereur en faveur des provinces autrichiennes de l'Empire telles déclarations qui faisaient naître l'espoir d'un revirement. La généreuse amnistie accordée aux traîtres tchèques dénotait même chez le monarque l'intention évidente d'oublier les fautes passées et de travailler à la réconciliation future de ses peuples. Mais, comme on ne prévoyait aucune solution méthodique de la question des nationalités, on ne vit dans cette mesure qu'un caprice de générosité, ou même un symptôme de pusillanimité.

En tout cas, déjà retentissait en Bohême le cri de *trop tard*, qui allait se répéter de toutes parts, quand, le 17 octobre 1918, l'empereur proclama brusquement, par le manifeste néfaste de Hussarek, l'autonomie complète de chacun de ses peuples et brisa ainsi de ses propres mains le vieil Empire d'Autriche.

A l'extérieur, propositions de paix
par l'intermédiaire du prince Sixte de Bourbon

Du premier jour, l'empereur Charles orienta la politique extérieure vers un but unique : rendre aussi vite que possible la paix à ses peuples, qui l'avaient perdue sans qu'il y eût de sa faute. En homme d'honneur, il entendait sans doute demeurer fidèle à l'alliance allemande ; mais il n'en comprenait pas moins que le souci du bien de ses propres sujets devait l'emporter sur toute autre considération. Sa bonté d'âme le pressait de mettre un terme aux longues souffrances de la guerre, et sa clairvoyance lui démontrait en même temps que la monarchie était à bout de forces. On comprend donc qu'il ait multiplié à Berlin ses avertissements de tout faire pour aboutir à la paix, dût-il en coûter des sacrifices ; de là le mandat donné aux comtes Mennsdorff, Revertera et autres de s'aboucher en Suisse avec des représentants de l'Entente ; de là enfin la lettre si discutée de l'empereur à son beau-frère, le prince Sixte de Bourbon-Parme.

Autant que nous en pouvons juger, nous, Autrichiens, cette suprême démarche de l'empereur aurait amené la paix si la légèreté inouïe du comte Czernin, ministre des Affaires étrangères et de la Maison Impériale, n'avait contrecarré les intentions de son souverain. A l'heure même où l'issue dépendait toute de l'initiative de la France, le diplomate-amateur du Ballplatz trouva bon de faire à Clemenceau le plus sanglant affront : le ministre français se vit ainsi contraint de dévoiler le secret de la lettre impériale.

Czernin n'eut pas le courage de prendre la responsabilité de sa conduite ; bien que l'empereur d'Allemagne et lui fussent au courant des négociations du prince Sixte, tous deux s'aplatirent devant Ludendorff, qui fronçait les sourcils au quartier général allemand. Quant à Czernin, au lieu de couvrir, comme l'exigeait sa charge, son empereur et maître, auquel il devait tout, il se couvrit lui-même du monarque, sur qui se concentrèrent toutes les attaques.

La faute de l'empereur

C'est ici que se place la défaillance tragique de l'empereur : intimidé par les reproches de son ministre, qui oubliait à son égard les devoirs les plus élémentaires d'un sujet et d'un général, et par les

moulinets de Ludendorff, qui menaçait de marcher contre l'Autriche, Charles perdit la tête et nia l'existence de sa lettre ; mieux valait en prendre franchement et publiquement la responsabilité et poursuivre résolument la voie où l'on s'était engagé, en vue de la paix. Les pangermanistes radicaux triomphèrent et avec eux les gros industriels partisans d'une paix victorieuse. L'empereur Charles prit le chemin du quartier général allemand, beaucoup disaient de Canossa : le résultat de ce voyage fut la poursuite de la lutte jusqu'à ce qu'on fût saigné à blanc.

Du reste, il était trop tard déjà. Clemenceau était à bon droit profondément blessé par les procédés stupides de Czernin, où il ne pouvait manquer de voir une provocation consciente et voulue ; il se dit qu'avec de pareils messieurs il était impossible de négocier. C'est ainsi que se noua la dernière action du grand drame ; la catastrophe devenait inévitable.

Vie trop bourgeoise du couple impérial

Il n'en reste pas moins qu'il serait injuste de condamner le jeune empereur. Il faut juger sa conduite du point de vue psychologique. Pendant son court règne, poussé par l'optimisme confiant de la jeunesse, il avait pris pour conseillers des gens qui, à quelques exceptions près, étaient des incompétents et qui tous étaient des dilettantes. Aussi les échecs succédèrent aux échecs. L'empereur se prit à trembler, lâcha le gouvernail et n'avança plus qu'à tâtons. Ses craintes s'accrurent quand il surprit le travail de forces occultes qui s'acharnaient à miner sa popularité et celle de l'impératrice.

Sans le vouloir et même sans s'en douter, la famille impériale provoquait les attaques des mauvaises langues, qui, souvent inconsciemment, faisaient l'œuvre des Loges. Au lieu de fixer sa résidence à la Hofburg ou tout au moins à Schœnbrunn, ce qui eût donné aux Viennois l'occasion d'acclamer à nouveau un empereur et surtout une impératrice — ce qu'ils n'avaient fait depuis vingt ans, — l'empereur établit sa cour d'abord à Laxenburg, puis dans une petite villa de Baden. Alors que le peuple, en dépit de toutes les misères de la guerre, éprouvait le besoin de contempler avec complaisance l'éclat historique de la cour impériale, il n'eut pour tout spectacle qu'une vie de petit intérieur bourgeois, que toutes les commères de Baden pouvaient inspecter par la fenêtre. Le prestige de la puissance impériale déclina avec une inquiétante rapidité. Loin de devenir populaire, comme il l'attendait peut-être de ces maladroites mesures, l'empereur fut aux yeux du peuple aussi petit qu'il s'était fait lui-même. Bien plus, les fautes, toutes les légèretés dont on charge volontiers un jeune officier furent mises au compte de Charles Ier, alors même que ces racontars étaient tout l'opposé de la vérité. La piété sincère et intime qui animait tous les actes du couple impérial fut elle-même travestie par la propagande diabolique des éléments révolutionnaires. La campagne de calomnies contre les deux souverains prit de telles proportions que même un aveugle y aurait vu clair : toutes ces rumeurs partaient d'une source unique, et elles étaient calculées pour aboutir toutes à un même but. Les Loges voulaient, en effet, briser l'unique lien qui maintenait la monarchie : l'amour de l'empereur.

Conduite suspecte de Czernin

L'empereur et l'impératrice le savaient. Au début, ils s'étaient sentis encouragés et défendus par l'enthousiasme de leurs sujets. Mais, peu à peu, leur assurance fit place à une nervosité craintive. On colportait toutes sortes de bruits : le comte Czernin était sorti de chez Sa Majesté avec force éclats de voix et en claquant les portes ; devant le trône royal, le comte Conrad von Hoetzendorff avait donné libre cours à sa mauvaise humeur ; tous ces racontars étaient soigneusement répandus ; on les écoutait en riant, on les croyait dès là que Czernin se vantait lui-même de ses irrévérences à l'égard de l'empereur. Par sa triste conduite dans l'affaire de la lettre au prince Sixte, le ministre avait mis l'empereur dans la situation la plus fausse, et, en remettant sur l'heure sa démission, il n'hésita pas à laisser croire que le monarque avait effectivement trahi à son insu l'alliance allemande. Les amis de Czernin prétendirent bien que la démission avait été exigée par l'empereur, ce qui, psychologiquement parlant, n'eût été que trop naturel ; mais alors, en véritable gentilhomme, Czernin eût dû déconseiller cette mesure à son maître afin de mettre à couvert la responsabilité de Charles, sinon, il devait demander à l'empereur de le congédier comme seul coupable avec tous les signes d'une disgrâce publique. Czernin ne fit pas cette démarche ; au contraire, il mit à profit le contrôle qu'il exerçait sur l'ensemble de la presse, comme jamais ne le fit aucun de ses prédécesseurs et par les moyens que l'on sait, pour insinuer que, trompé par l'empereur, il avait brutalement envoyé sa démission. Qu'on ne s'étonne pas si beaucoup de fidèles patriotes taxèrent de haute trahison pareille conduite d'un ministre impérial. Mais déjà Charles Ier perdait les derniers restes de sa popularité.

Le départ pour l'exil

Le prince eut un cortège de mauvais conseillers jusqu'au terme de son règne. A cette heure encore, un geste énergique eût peut-être sauvé le vieil Empire ; se dérober lâchement, abandonner les rênes ne pouvait que conduire à l'abîme. En quittant sa résidence, par une obscure soirée de novembre, l'empereur consacra le triomphe des Loges.

Après cette montée au Calvaire, l'Autriche catholique ne verra-t-elle pas se lever l'aurore de la résurrection ? La grande idée politique qui présidait aux destinées de l'Etat des Habsbourgs ne pourra-t-elle reprendre corps et redevenir jamais une vivante réalité ? Aux jours de la Révolution, les meilleurs patriotes autrichiens eux-mêmes avaient perdu presque tout espoir. Mais une année de bienfaits républicains, une longue et terrible année de ce régime sans empereur, une année de luttes intestines a réveillé chez des milliers et des milliers de citoyens, par toute la monarchie, le désir de voir les forces maintenant dissociées se rassembler de nouveau, plus saines et plus vigoureuses que jamais. Pour nous, qui n'avons jamais perdu la foi en la mission européenne de l'Autriche, non seulement nous espérons en sa résurrection, mais nous savons qu'elle viendra, car il faut qu'elle vienne.

Ce ne sont pas des raisons sentimentales qui nous font parler ainsi, bien qu'il y ait au monde peu d'idées capables d'enflammer autant le cœur d'un catholique que l'idée de la patrie autrichienne.

II — LE PRÉSENT : L'AUTRICHE TELLE QU'ON L'A FAITE A SAINT-GERMAIN

Abstraction faite de ce point de vue, c'est une loi de la nature qui fera revivre la monarchie danubienne, aussi sûrement que le printemps succède à l'hiver. Interrogez les géographes : ils vous répon-

dront que, sur la plus grande partie de son étendue, le bassin du Danube contraint à vivre ensemble les peuples qui l'habitent. Interrogez les économistes : ils vous diront que pas un de ces peuples n'est en mesure de se développer ou de prospérer sans le concours de ses voisins : et aujourd'hui, la vie économique de toutes ces petites nations saigne par les milliers de veines que la paix de Saint-Germain a tranchées, peut-être sans s'en douter. Interrogez les historiens : comme le grand Tchèque Palacky, ils proclameront que « si l'Autriche n'existait pas, il faudrait l'inventer ».

LES NOUVEAUX ÉTATS NÉS DE L'AUTRICHE

Ils ne sont pas viables

Et, en fait, les organismes que la Conférence dite de la Paix, après des mois de délibération, a mis aux lieu et place de l'ancienne monarchie ne sont absolument pas viables. Ce travail sent le tapis vert sur lequel on l'a échafaudé et montre bien que les maîtres du monde, réunis autour de ce tapis, ignoraient tout de notre vieille patrie. Dans son intérêt même, la France toute la première aurait dû se mettre en garde contre une pareille « solution » du problème autrichien. Car l'Etat autrichien-allemand qu'on a créé et qu'une sanglante mutilation a coupé de toute espèce de communications, ne peut plus tendre que d'un côté : vers le Nord, où sa plus longue frontière l'unit à un puissant peuple de frères. Que l'on maintienne l'état de choses actuel, et aucune puissance au monde ne sera capable d'empêcher tôt ou tard la *fusion de l'Autriche avec l'Allemagne.* Vouloir interdire cette fusion, c'est prendre bien peu au sérieux les enseignements de l'histoire et se vouer d'avance à un échec.

La Tchécoslovaquie; luttes intestines

L'Etat tchécoslovaque est tout aussi peu viable. Jamais la Conférence de la Paix n'a si bien foulé aux pieds le fameux « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » qu'en imaginant cette trouvaille. De plus, la création de ce nouvel Etat remet en question, et d'une manière encore plus aiguë, sur les bords de la Moldau, tous les problèmes de l'ancienne monarchie danubienne, avec l'unique différence que cette mosaïque de peuples ne possède pas les traditions séculaires qui étaient le plus ferme appui de la vieille Autriche.

Six millions de Tchèques font la loi à huit millions de concitoyens de race différente. Il faudrait une sagesse politique éminente pour résoudre un pareil problème ; or, jusqu'ici, les maîtres actuels du Hradschin n'en ont pas montré l'ombre. Ils n'ont même pas compris la nécessité de satisfaire leurs compatriotes catholiques. Du reste, en faisant abattre odieusement la colonne de la Vierge, sur la place principale de Prague, le nouveau gouvernement a bien montré son esprit ; cet acte a réveillé beaucoup de catholiques endormis et les a rappelés au devoir de la lutte.

Ce sacrilège maçonnique a surtout servi d'avertissement aux catholiques slovaques. Asservis depuis des siècles aux Magyars, ils ont cru un instant, aux jours troublés de la dislocation de l'Autriche, que les Tchèques seraient leurs sauveurs ; cette espérance les rapprocha d'eux. Mais la politique antireligieuse du vieux chef franc-maçon Massaryk leur a rapidement dessillé les yeux. Le désenchantement fut complet lorsque les troupes tchèques occupèrent la Slovaquie et y campèrent comme en pays conquis. Bien plus, au lieu de confier à des Slovaques le gouvernement du pays, les Tchèques substituèrent presque partout aux fonctionnaires magyars à peine expulsés de médiocres fonctionnaires de leur nation. Ces violences soulevèrent un cri de révolte et de désespoir par le pays déjà si éprouvé ; le curé Hlinka, véritable martyr national, s'en fit le porte-voix ; à peine libéré des prisons magyares, il avait été envoyé à Paris avec le professeur Jelicka ; arrêté le jour de son retour par le gouvernement tchèque, il connut, après les prisons magyares, celles de Bohême. Depuis, la juste colère des Slovaques ne connaît plus de bornes. Ils déclarent ouvertement : « Nous préférons mille fois nous unir à nouveau à la Hongrie, redevenue chrétienne et conservatrice, que de vivre sous la tyrannie tchèque ; c'est un grossier mensonge de dire que nous sommes de la même race que les Tchèques ! » (1)

En Yougoslavie

Au Sud, tout comme au Nord, se dissipent les fumées de l'ivresse éphémère du mouvement anti-autrichien. Les Croates catholiques et les Serbes schismatiques nourrissent les uns pour les autres une haine séculaire. Ce n'est que dans ces derniers temps, à propos de la question de Fiume, que des deux côtés de la Save on a eu l'idée d'avancer que les Serbes et les Croates sont les branches d'un même peuple. Jadis, on le niait avec fermeté à Agram aussi bien qu'à Belgrade. Que les Slovènes forment un peuple absolument distinct, leur langue seule en témoignerait ; par contre, ils sont fraternellement unis aux Croates par les liens de la même foi catholique, en dépit de certaines oppositions naturelles ; mais ces deux peuples catholiques sont animés d'une commune antipathie pour les Serbes et la dynastie homicide de Belgrade. L'arrestation du chef des paysans Radic, « idole » des Croates, a soulevé une violente colère dont l'écho se répercute jusque dans les manoirs les plus reculés de la Croatie. On souhaite si peu à Laibach un gouvernement serbe que plusieurs ministères s'y sont déjà constitués qui se moquent singulièrement des directions du Konak de Belgrade.

L'ignorance dont la Conférence de la Paix a fait preuve dans presque toutes les questions autrichiennes est cause que les solutions relatives à Trieste, Fiume et la côte dalmate ont abouti à un imbroglio inextricable, dont seul le chaos de certaines régions de l'ex-monarchie peut donner une idée. On n'a pris en considération aucune donnée de l'histoire, de l'ethnographie ni de l'économie politique. Trieste, qui ne compte qu'une faible majorité italienne, est entouré d'un territoire exclusivement slovène ou croate : si on en fait un port italien, cette ville est vouée à la ruine, car, coupée de son hinterland, elle en viendra à n'être plus qu'un village de pêcheurs.

A Fiume

On peut en dire autant de Fiume, dont les Magyars ont fait artificiellement un îlot italien, au milieu d'une mer croate. Dans certaines villes côtières de la Dalmatie, on compte encore quelques colonies italiennes, de jour en jour moins importantes, vestiges de la domination, depuis longtemps disparue, des Vénitiens. Même à Zara, le seul endroit où l'élément italien ait encore une certaine importance, on ne trouve plus, à cinq pas de la ville, un habitant qui comprenne un seul mot de « welsche » (italien) ; de même que la côte, toutes les îles sont exclusivement croates.

(1) Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 694-704. « La nouvelle République tchécoslovaque et l'Eglise catholique. »

Libre à l'Entente de publier ses arrêts ; d'ici peu d'années, les derniers restes de l'élément italien seront jetés à la mer. Il en sera de même à Fiume et à Trieste. Le Conseil des Cinq lui-même ne saurait aller contre le cours naturel des choses. Le laborieux peuple croate se laissera d'autant moins enlever son vieux port que Fiume est le havre nécessaire d'exportation et d'importation pour la Hongrie et peut-être même pour la Pologne.

Et Trieste ? Depuis des siècles, elle était l'unique débouché du commerce maritime de l'Autriche occidentale. Prétend-on couper les vieilles voies commerciales ? Enlèvera-t-on leur seul port aux Slovènes, tandis que les Italiens en ont des centaines ? Veut-on contraindre, pour ainsi dire, par des motifs économiques les parties allemandes de la vieille monarchie à se rattacher aux ports de la mer du Nord ? Vraiment, on ne pratiqua jamais de politique à plus courte vue qu'à Saint-Germain !

Au Tyrol

Pour le démontrer, le cas du Tyrol suffirait. Ce pays qui, au cours d'une histoire de près de mille ans, forme un tout homogène et représente même une des branches les plus pures de la famille allemande, on l'a tout simplement sectionné en menus tronçons. Croit-on que ces plaies béantes vont se fermer sur un mot venu de Saint-Germain ? Non, aussi longtemps que le Rosengarten, tout enguirlandé de légendes allemandes, dressera vers le ciel ses étincelants gradins de roc, on entendra la plainte d'un peuple de héros foulés aux pieds, aspirant à briser les chaînes d'asservissement qu'on lui a imposées au sud du Brenner. Qu'on se hâte donc de faire tomber ces chaînes, avant que l'esprit d'Andreas Hofer ne s'éveille et ne chasse dans la plaine l'ennemi héréditaire, le Welche. On eût accepté à la rigueur le rattachement au royaume d'Italie de la partie italienne du Tyrol ; c'eût été une méprise pardonnable, mais une méprise, car l'irrédentisme n'était qu'un produit artificiel, cultivé avec l'argent italien, toléré par le faible gouvernement de Vienne et implanté seulement dans quelques villes. Quant au peuple des campagnes, il était tyrolien et autrichien, animé du même loyalisme pour l'empereur que les Tyroliens du Nord. De même que les habitants du Pustertal — pour ne rien dire des Ladins, — les paysans du Tyrol subissent maintenant, la rage au cœur, le joug italien. En violentant le loyalisme dynastique séculaire de ces braves petits peuples, leur annexion à l'Italie arrête aussi toute leur vie économique puisqu'elle tarit les sources de leurs modestes revenus. Jusqu'ici, ils fournissaient le nord de la monarchie des fruits précieux de leurs vignes et de leurs vergers, commerce qui était pour eux fort rémunérateur. Maintenant leurs produits sont dépréciés, car la surproduction de l'Italie en fruits défie toute concurrence. Malgré la censure sévère qui s'exerce au Brenner, l'état d'esprit qui règne dans le Trentin n'est plus un mystère. Tout en témoignant une émouvante fidélité à l'ancienne dynastie, de braves petits paysans italiens se plaignent d'être maintenant forcés de vendre leurs fermes, car elles ne suffisent plus à les nourrir. Lors de la constitution du Parti Populaire [Catholique] Italien dans le Trentin, le député Grandi déclara, le 12 octobre 1919 : « *L'administration actuelle peut être tolérable pour une colonie africaine ; elle ne l'est pas pour un pays comme le Trentin, qui a connu un régime meilleur.* » Bref, même sur cette frontière, la situation est intenable et constitue une menace permanente pour la paix de l'Europe.

SITUATION DE VIENNE ET DE L'AUTRICHE PROPREMENT DITE

Jetons, en finissant, un rapide coup d'œil sur *Vienne, veuve de son empereur*, et sur la *République autrichienne*, ce produit mort-né de la paix de Saint-Germain. C'est contre la volonté des intéressés que cet Etat a été créé et baptisé. En fait, dans ces lambeaux de territoire capricieusement découpés, rien ne rappelle le séculaire et vivant organisme qui portait le nom d'Autriche. Soutenue par l'Entente, inspirée par les Loges, une minorité infime de la population viennoise s'est imposée à la majorité catholique des villes et des campagnes par la brutalité et la terreur ; dans les premiers jours de folie qui suivirent l'écroulement de l'Empire, elle proclama la déchéance de la dynastie impériale. Or, avant tout autre élément, c'était la *dynastie catholique commune* qui formait le lien organique non seulement de l'Empire entier, mais surtout des pays allemands de la couronne, et voilà que l'empereur était disparu.

Au même moment, le Tyrol et le Vorarlberg déclaraient reprendre leur autonomie et refusaient d'obéir aux ordres des socialistes-communistes de Vienne. Ce mouvement d'émancipation s'étendit à la Styrie, à la Carniole, à la Haute-Autriche et au Salzburg. Un fait nouveau vint aviver encore cette hostilité : les rouges, arrivés au pouvoir, incapables de dissimuler plus longtemps leur haine contre l'Eglise, commençaient à montrer, dans la question des écoles et du mariage, leurs passions antireligieuses (1).

Excès socialistes

Il s'y ajouta bientôt, de la part des Conseils d'Ouvriers et de Soldats, organisés ou tout au moins couverts par le « gouvernement de Vienne » d'audacieux empiétements dans la vie économique des paysans. La Garde Nationale social-démocrate ne se montra pas en reste avec eux; ses réquisitions abusives, ses nombreux vols et ses attentats commis au grand jour, la firent bientôt qualifier par le peuple de « bande organisée de voleurs ». L'entretien de cette Garde Nationale, pendant la première année de son existence, coûta à l'Etat mutilé plus que n'avait coûté toute l'armée impériale d'autrefois.

La classe ouvrière ne veut pas travailler, mais réclame de fortes allocations de chômage. Pour les rares entreprises qui fonctionnent, les recettes ne peuvent suffire à assurer les salaires. De plus, la socialisation, cette idée fixe d'un idiot, le Dr Bauer (ministre des Affaires extérieures, de triste mémoire) et de ses camarades socialistes de gauche, anéantit toute initiative économique et tout crédit extérieur.

Au milieu des fonctionnaires social-démocrates, le Dr Renner, chancelier d'Etat, n'ose plus parler que de « ceux qu'on est convenu d'appeler chefs » et de « ceux qu'on est convenu d'appeler subordonnés » ; en même temps, il s'étonne de ne plus voir fonctionner aucun rouage de l'administration. « L'administration est plongée dans une complète anarchie » ; c'est lui-même qui le dit, et qui s'en désole.

Pendant ce temps, des Conseils d'Ouvriers et de Soldats interdisent aux habitants de Vienne d'importer de la province les denrées nécessaires à leur existence. Toute personne convaincue d'infraction

(1) Voir la lettre (du 23. I. 19) de l'Episcopat autrichien sur la situation religieuse et sociale de l'Autriche allemande (*D. C.*, t. 1, pp. 514-521).

se voit dépouiller à son retour : les produits saisis vont aux agents de la confiscation ou sont revendus à des prix exorbitants. La famine prend à Vienne des proportions inquiétantes, et la population doit affronter l'hiver sans moyens de chauffage. Le renchérissement de la vie est inouï, vu que les billets émis par cet Etat mutilé n'ont, il va sans dire, presque aucune valeur à l'étranger. Sur ce point encore, comme sur tous ceux que nous avons précédemment signalés, on surprend dans le peuple un profond désenchantement. Ceux qui, au début, croyaient voir dans le changement de gouvernement la panacée de tous les maux et qui pour cette raison acclamèrent la Révolution, regrettent chaque jour un peu plus le bon vieux temps d'autrefois. De tout côté, on n'entend plus que ce mot, expression du dégoût général : « Il faut en finir avec ce gouvernement de cochons (*sic*) ! »

L'exemple de la Hongrie

Naturellement, il ne manque pas de gens qui jettent un regard d'envie du côté de Budapest. Si les pangermanistes prussiens s'employaient à miner l'ancienne monarchie, c'est le chauvinisme magyar qui en ruina les fondements et fournit à la franc-maçonnerie l'occasion, accueillie avec joie, de briser la dernière grande puissance catholique. Or, les quelques mois du règne sanglant de Bela-Kun (1) ont fait cruellement expier au peuple de la Puszta ses fautes passées ; il est sorti purifié des prisons communistes et a retrouvé le chemin des principes et de l'idéal chrétiens ; retrempé dans la persécution, il a brisé une fois pour toutes les chaînes de la domination juive, pendant que nous, en Autriche, gémissons plus que jamais sous leur poids. Toute la presse internationale judéo-maçonnique a poussé des clameurs devant ce glorieux renouveau ; on a tout employé, chantage et violences, pour l'enrayer ; on n'a même pas reculé devant les menaces de mort à l'adresse du courageux président des ministres. Mais en vain : conscient de son devoir, le nouveau gouvernement marche sans crainte, appuyé sur l'amour et la confiance de plus de 90 pour 100 de la population. Or, qui rêve à cette heure de lui barrer le droit chemin ? L'Entente : elle ne consent à traiter avec le gouvernement de Frédéric que s'il accepte dans ses rangs, contre la volonté du peuple, son ennemi mortel, un social-démocrate, franc-maçon naturellement. Cet odieux abus de pouvoir devrait soulever tous les catholiques du monde et leur arracher une puissante et unanime protestation.

ESPOIRS DE RÉSURRECTION

Concluons. Nous n'ayons pu montrer qu'à grands traits d'une part ce qu'était et ce que devait être d'Autriche, d'autre part, l'état où l'ont réduite les forces révolutionnaires de toutes sortes qui l'ont abattue. La haine de l'Occident contre l'Autriche alliée de la Prusse, plus encore la haine des Loges contre un empire catholique, ont créé à sa place un immense Balkan, allant du lac de Constance à l'Erzgebirge et qui recèle, élevés à la centième puissance, tous les foyers incendiaires de la petite presqu'île balkanique. Tant qu'il en sera ainsi, le monde ignorera le repos ou la paix.

Nous ne voyons qu'un moyen de salut. La conflagration de 1914 ne se serait peut-être jamais produite si la rivalité des grandes puissances ne s'était constamment opposée à la réalisation des projets du grand Français le prince Eugène de Savoie. On eût groupé les peuples balkaniques dans le sein de l'Etat ou de la Fédération d'Autriche, seuls capables de les concilier entre eux. Un ancien chef de la social-démocratie magyare disait en 1916 : « Je suis républicain, il va sans dire, mais je comprends que les peuples de l'Autriche et des Balkans ne puissent vivre que sous un régime monarchique ; toujours en querelle à l'intérieur de la monarchie, ils ne se sont pourtant jamais fait la guerre. Si l'on veut éteindre pour toujours le foyer incendiaire des Balkans, il faut faire entrer les Balkaniques dans la Fédération de l'Empire des Habsbourgs ! » Le redoutable nouveau Balkan, créé par l'incompréhensible aveuglement de l'Entente, ne cessera d'être un danger chaque jour plus menaçant pour la paix et la civilisation de l'Europe et du monde entier que si l'Entente sait reconnaître et réparer courageusement et sans réserve ses erreurs et ses fautes.

Oh ! nous ne demandons rien de difficile, encore moins d'impossible ; il suffirait que les maîtres actuels du monde cessent de soutenir plus longtemps la « balkanisation » et favorisent tout ce qui, spontanément, se prépare pour ramener à une vie saine les peuples du bassin du Danube. L'idée élevée, essentiellement catholique et pacifiante, du vénérable Empire des Habsbourgs n'est pas morte en cette fatale journée du 11 novembre 1918, fête d'un saint évêque à la fois hongrois et français, Martin de Tours. Partout, dans les petites nations aujourd'hui séparées, cette idée vit et grandit. L'homme qui s'est fait le prophète et le héraut de ces espérances, Aurel Popovici, lança un jour à la face de son mortel ennemi politique, le comte Tisza, cette courageuse parole qui est maintenant plus vraie que jamais : *La Grande Autriche est en marche, elle viendra !*

[Traduit de l'allemand par la *D. C.*]

LETTRE DE L'ÉQUATEUR

Comment renaît la paix religieuse

Lettre adressée de l'Equateur au journal hebdomadaire de M. Marc Sangnier, la *Démocratie* (18. 1. 20) :

Une condition de vrai progrès serait que chacune des époques qui divisent l'histoire de l'humanité conservât à jamais tout ce qu'elle a acquis, grâce à un rude labeur, de bonté, de justice, d'utilité, et qu'elle ajoutât à ce nouveau patrimoine de nouvelles conquêtes.

Mais il n'en est pas ainsi. L'activité enfermée dans le cœur de l'humanité la pousse au changement, au progrès ; mais l'intelligence bornée de l'homme, les passions qui bouillonnent dans son cœur ne permettent pas de conserver toujours ce que la raison a acquis et d'atteindre une perfection plus grande.

Une rude expérience est nécessaire à l'humanité pour qu'elle se sente obligée de former des synthèses partielles, au moins dans certains ordres d'idées, et d'harmoniser en partie le passé et le présent.

C'est cette loi sociale qui s'est vérifiée dans la question religieuse dans l'Equateur.

Le catholicisme religion d'Etat

L'influence espagnole a imprimé dans l'âme sud-américaine les traces indélébiles d'un catholicisme intense.

(1) Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 754-756. « Le martyre de l'Eglise catholique de Hongrie sous le règne de Bela-Kun. »

Le 12 mai 1830, l'Equateur se constitua en république indépendante par sa séparation de l'Union Colombienne et depuis lors l'Equateur harmonise son autonomie avec un respect sincère de l'Eglise catholique.

Cette harmonie se réalisa pleinement sous la présidence de Garcia Moreno, assassiné en 1875 ; il peut être considéré comme le second père de la patrie.

La Convention nationale de 1869 va même jusqu'à proclamer que, pour être citoyen équatorien, il faut être catholique. Les diverses assemblées décrètent que la religion de l'Etat est la religion catholique, apostolique et romaine, à l'exclusion de toute autre. D'après le savant historien Gonzalez-Suarez, archevêque de Quito, c'est en 1877 que se publia à Quito le premier écrit nettement anticatholique.

La réaction antireligieuse

Vient l'année 1895, et une modification lente, occulte, profonde, commence à s'opérer. Diverses circonstances rendent antipathique le gouvernement catholique d'alors. On voit s'unir pour la lutte, malgré la diversité de leurs opinions, tous les mécontents, parmi lesquels plusieurs sont hostiles à l'Eglise, et, en 1895, surgit la domination libérale (radicale) du général Alfaro.

Ce chef de parti ne fut pas, d'abord, nettement ennemi de l'Eglise. Mais de malheureuses imprudences et les haines tenaces des partis contribuèrent à l'établissement, en Equateur, du régime radical.

La passion antireligieuse arriva à son maximum sous la présidence du général Piaza, qui tint le pouvoir de 1901 à 1905 et de 1912 à 1916.

Ce magistrat, dans des messages creux, vulgaires, déclamatoires, soutint les idées sectaires et demanda aux Chambres des mesures draconiennes contre l'Eglise.

On fabriqua des lois à la hâte ; le clergé régulier fut dépouillé de ses biens. Ce fut le régime de la tyrannie : les droits des catholiques furent violés ; on en arriva à établir le divorce par consentement mutuel.

Vers l'apaisement

Le peuple restait chrétien, mais la presse anticatholique et blasphématoire recrutait des adeptes. Peu à peu, les chaires de l'Université étaient confiées à des professeurs aux idées radicales. La jeunesse, au bout de quelques années, était antireligieuse presque dans sa totalité.

Cet état de choses continue jusque vers 1911. Les haines s'apaisent lentement, les passions se calment : la raison commence à faire entendre ses droits.

Le président Estrada, de souche nettement radicale, déclare que la question religieuse n'a pas de raison d'être à l'Equateur.

Mais il n'y a pas de réforme sociale profonde si l'intelligence ne répand pas la vérité, qui, par son efficacité, transforme les sentiments. Le seul changement de régime n'est qu'apparent, extérieur, mécanique, tant que la mentalité générale reste attachée à l'erreur et au mensonge. On n'est pas catholique parce que l'on se proclame tel, mais seulement si on soit l'être vraiment.

Un mouvement de jeunesse

C'est ce que comprirent quelques jeunes gens catholiques d'Equateur, en 1906, qui étaient fatigués des guerres civiles qui ravageaient le pays. Stomayor-Luna établit à Quito un cercle catholique d'ouvriers. Des jeunes gens instruits, appartenant aux classes dirigeantes, travaillèrent à l'éducation et à la formation intellectuelle des ouvriers, grâce à des conférences, à des cours postscolaires et à quelques œuvres de bienfaisance.

Une institution de ce genre s'établit également à Cuenca, une des principales villes de l'Equateur, et eut plus d'efficacité que celle établie à Quito.

En 1915, le P. Bernard, Jésuite français, fonde une association de la Jeunesse catholique équatorienne. Cette œuvre exerce une influence profonde, importante, rapide, grâce à l'apostolat personnel, intime, familier du P. Bernard.

L'Association publie une revue très sérieuse et de grand avenir : plusieurs de ses rédacteurs ont obtenu des succès ; il m'est permis d'ajouter, d'ailleurs, que la plupart d'entre eux sont nettement francophiles.

Il est juste de mentionner, parmi les œuvres de presse de ces jeunes gens, la fondation de quelques journaux qui ont exercé une heureuse influence au point de vue catholique.

A Guyaquil, le travail enthousiaste de plusieurs prêtres, créateurs d'œuvres de presse et d'œuvres charitables, produit d'heureux résultats.

Le gouvernement affecte d'ignorer le clergé et, parfois, se laisse aller à prendre contre lui des mesures mesquines, comme la suppression des processions. En dépit de cela, le clergé est presque l'unique ouvrier de la civilisation et du progrès social dans la classe indigène. Dernièrement, à l'exemple des moines d'Occident, on a vu des prêtres prêter leur concours actif pour l'établissement des lignes de chemin de fer, — d'importance vitale pour l'Equateur.

En résumé, dans tout l'Equateur, on sent la nécessité de lutter par une action intelligente, afin de revendiquer les droits des catholiques contre la poussée de l'anticléricalisme officiel, qui se manifeste, de temps à autre, dans l'âme de quelques fossiles de l'époque... sectaire.

José-M. Velasco-Zborra.

NOËL DANS LA LITTÉRATURE MODERNE

Du *Noël* (15. I. 20) :

Quand les ennemis de notre religion ne se sentent pas de force à supprimer nos fêtes ou nos habitudes religieuses, ils essayent de les accaparer ; et pour cela ils commencent par les dénaturer.

Si jamais une solennité chrétienne a bien été nôtre, c'est à coup sûr Noël. On ne s'explique pas comment cette fête d'un Enfant-Dieu, naissant dans une étable pour le rachat de l'humanité, pourrait être déviée de sa signification propre. Et cependant le fait existe. Le « monde » — que l'Enfant Jésus de la crèche est venu combattre — célèbre, en le profanant, cet anniversaire sublime. « Noël », dans le jargon moderne, c'est « la nuit de Noël », autrement dit : une nuit de danses et de dissipation, de soupers et de folie ; Noël, c'est le réveillon, et quel réveillon !...

L'*Echo de Paris*, qui n'est pas suspect de « pruderie », s'insurge lui-même contre les excès de notre snobisme païen. « On nous annonce couramment, pour fêter Noël — écrivait « l'oncle Bertrand », le 19 décembre, — des soupers de réveillon à 300 francs par tête. Je ne m'indigne pas : à quoi bon ? S'il plaît à des gens de dépenser 300 francs pour leur souper — champagne non compris, — cela

les regarde. Je trouve simplement le prétexte un peu choquant, et que c'est une étrange façon de célébrer l'humble Enfant de Bethléem... Une telle disproportion est par trop immorale, et ne craignez-vous pas beaucoup de rancœur pour tant d'injustice? Et surtout, ce qui est profondément immoral, c'est de mêler Noël à cette injustice-là. Quand les rois mages vinrent à la crèche, c'était pour y apporter des présents ; c'était pour offrir à l'Enfant les plus riches d'entre leurs richesses. Mais vous, Mesdames, qui ce soir-là serez aussi parées que les rois mages, et qui, même, vous habillez un peu comme eux, avez-vous décidé de rien abandonner à votre tour, de vos pierreries et de vos perles, pour tous les petits malheureux qui représentent et continuent l'Enfant-Dieu?... »

Comment a-t-on pu en arriver ainsi, peu à peu, à cette conception païenne de Noël?...

On a commencé par enlever au terme lui-même de Noël sa signification propre : on a dit, on a écrit partout : « le père Noël », « le bonhomme Noël » ; l'adorable réalité du mystère de la Nativité est devenue progressivement une touchante légende, un conte bleu chargé d'aimable symbolisme, un rite comme ceux de la mythologie en attendant qu'il soit remplacé purement et simplement par la reconstitution intégrale des antiques fêtes païennes.

Un « numéro de Noël » des « Annales politiques et littéraires »

Prenons un exemple significatif. Depuis quelques années, les grands magazines et les revues illustrées, représentatifs de l'esprit mondain, font paraître, à la fin de l'année, un numéro de grand luxe qu'ils intitulent *Numéro de Noël*. Or, que disent-ils dans ces « numéros de Noël »? Il semble qu'ils devraient parler de ce fait historique de la Nativité, de son retentissement dans l'histoire, dans les usages, dans la littérature, dans les arts?... Allons donc! S'ils en parlent — incidemment d'ailleurs, — ils noient le fait lui-même dans un tel déluge de divagations mondaines qu'il perd ainsi une grande partie de son sens réel.

Parcourons, si vous le voulez bien, le dernier « numéro de Noël » d'une revue qui fait une grande propagande dans les milieux catholiques, et dont la grande préoccupation est de ne choquer personne : *les Annales*. Voici ce que nous y trouvons :

Une couverture en couleurs, d'un modernisme extravagant : un jeune homme, à genoux dans la neige, cueille des roses de Noël et les offre à une jeune femme, qui fait des contorsions de hanches dignes d'une bayadère ; le titre : *les Roses de Noël*.

Ouvrons le fascicule. Au frontispice, nous trouvons une poésie de Fernand Gregh, où l'on parle bien de Noël, à la vérité, mais d'un Noël qui n'est pas Noël ; c'est le Noël de l'humanité future (!) ; citons la dernière strophe :

Un monde encore enfant vagit dans la nuit noire.
Il a fait arrêter l'étoile de l'histoire.
Il faut lui présenter nos dons. Il faut y croire.
Les anges des destins ont passé dans le ciel ;
Ils portaient dans leurs doigts des fleurs au lieu d'épées.
Sur la paille tremblante, au vent des épopées,
Dort l'avenir, ses mains de lumière trempées,
L'Enfant nu qui tuera les dieux mauvais... Noël!

Si un catholique peut ne pas être choqué par ces vagues allégories, il est beaucoup plus certain encore qu'aucun libre-penseur, athée, panthéiste, bouddhiste, etc., n'aura lieu de s'en formaliser. C'est « Noël » mis à la convenance de toutes les religions.

Puis vient la « Lettre de la cousine », intitulée *Fêtes de Noël*. C'est un conte. Cueillons, au hasard : « Mon Dieu, fait-elle, petit Jésus, Monsieur le bonhomme Noël, vous le voyez, je suis une petite fille bien malheureuse... Ce que vous voudrez, petit Jésus ; ce que vous voudrez, Monsieur Noël... Petit Jésus, Monsieur Noël... » Là encore, il y en a pour tous les goûts ; les lecteurs qu'effaroucheraient le terme de « Petit Jésus » trouvent immédiatement leur compensation : « Monsieur Noël ».

Puis les *Notes de la semaine*, où l'on ne parle pas de Noël.

Puis le « Billet de Probus », consacré au *Livre des Saints*. Le « Livre des Saints », c'est (excusez) l'ancien « Bulletin des armées », et « les saints de la nation », « les saints de France », ce sont... nos « poilus ». Voilà, j'imagine, un terme bien décléricalisé. Citons la conclusion : « Mais l'étoile de l'A. N. O. D. conduit, au lieu de trois rois mages, les générations riches d'espoir qui sont en marche vers l'avenir français. »

Puis un article du P. Sertillanges sur *la Cathédrale* (4 pages superbement encadrées).

Puis *Julia Bartet*, hommage rendu à « la divine » comédienne, qui, après un demi-siècle de triomphes sur notre première scène nationale, abandonne le Théâtre Français. « Vraiment, jamais le dieu qu'elle sert n'aura eu une prêtresse plus fidèle », affirme M. Adolphe Brisson. Vingt et une photographies, dont vingt portraits, commentent ce texte ardent.

Puis un article enthousiaste d'Anatole France sur *l'Art du divin André Chénier*, poète amoral et païen, loué par un écrivain plus délétère et plus païen encore.

Puis une série de nouvelles, de comédies, de poésies empruntées à des auteurs en vogue ; deux études d'Henri de Régnier et de Furetière, sur *la Danse au théâtre* et *la Danse à la ville*, suggestivement illustrées, et, pour conclure : des divagations voluptueuses et blasphématoires de Gérard d'Houville, intitulées avec un cynisme déconcertant : *Vigile*.

Ajoutons qu'un si luxueux « numéro de Noël » se devait de publier un morceau musical. Il n'y a pas manqué. Mais ayant horreur du conventionnel et du réchauffé, il a dédaigné nos vieux « Noëls » si touchants, si humains et si pieux, et donne carrément un *Fox trot Bells* (*Zazz-fox-trot*) qui servira pour égayer le réveillon, et qui montrera que la revue n'est pas à la remorque du clergé et qu'elle sait en prendre à son aise avec les avis, les exhortations et les défenses de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris.

MONTORIENT.

[Au sujet des *Annales politiques et littéraires*, voir notamment les blâmes officiels de Mgr MARTY, év. Montauban (*Chronique de la Presse* [*Chr. Pr.*], 1911, pp. 545-546 : « Il n'y a pas, quand il s'agit de Dieu et de la religion, de neutralité qui ne soit pas condamnable. ») ; du card. AMETTE, archev. Paris (*Chr. Pr.*, 1914, p. 17 : contre la conférence « le Falstaff de Shakespeare..., offensante pour la morale, donnée à l'Université des *Annales* et publiée le 1er mai [1913] dans le journal de ladite Université ») ; de Mgr NÈGRE, archev. Tours (*Ibid.* : « Interdiction au clergé de son diocèse d'assister aux conférences faites sous le patronage des *Annales* ») ; de Mgr VILLARD, év. Autun (*Ibid.*, p. 213 : « Met en garde contre l'Université des *Annales*, qui « constitue un danger réel pour les familles catholiques. Nous l'avons constaté en suivant par nous-même ses publications »), et une recension minutieuse de leur premier semestre de 1911 due à M. LÉON JULES (*Chr. Pr.*, 1911, pp. 536-541).]

VARIÉTÉS UTILES

La Danse et les Champignons

par saint François de Sales

Les danses et les bals sont des choses indifférentes de leur nature : mais leur usage, tel qu'il est maintenant établi, est si déterminé au mal par toutes ses circonstances, qu'il porte de grands dangers pour l'âme... Il est aisé de faire glisser beaucoup de choses dangereuses dans un divertissement qui est susceptible du mal...

Je vous parle donc des bals, Philothée, comme les médecins parlent des champignons : les meilleurs, disent-ils, ne valent rien ; et je vous dis que les meilleurs bals ne sont guère bons. S'il faut manger des champignons, prenez garde qu'ils soient bien apprêtés et mangez-en fort peu, car, pour bien apprêtés qu'ils soient, leur malignité devient un poison dans la quantité. Si, par quelque occasion dont vous ne puissiez absolument vous dégager, il faut aller au bal, prenez garde que la danse y soit bien réglée en toutes ses circonstances pour la bonne intention, pour la modestie, pour la dignité et la bienséance, et dansez le moins que vous pourrez, de peur que votre cœur ne s'y affectionne.

Les champignons étant spongieux et poreux, attirent aisément, selon la remarque de Pline, toute l'affection qui est autour d'eux et le venin des serpents qui peuvent s'y trouver : de même, toutes ces assemblées ténébreuses attirent ordinairement les vices et les péchés qui règnent en une ville, les jalousies, les bouffonneries, les railleries, les querelles, les folles amours. Et parce que leur appareil, leur tumulte et la liberté qui y dominent échauffent l'imagination, agitent les sens et ouvrent le cœur au plaisir, si le serpent vient souffler aux oreilles une parole sensuelle ou quelque cajolerie, si l'on est surpris du regard de quelque basilic, les cœurs sont tout disposés à en recevoir le venin.

O Philothée, ces ridicules divertissements sont ordinairement dangereux : ils dissipent l'esprit de dévotion, ils affaiblissent les forces de la volonté, ils refroidissent la sainte charité, et ils réveillent en l'âme mille sortes de mauvaises dispositions ; c'est pourquoi l'on ne doit jamais se les permettre, dans la nécessité même, qu'avec de grandes précautions.

Mais l'on dit, surtout, qu'après avoir mangé des champignons il faut boire du vin le plus exquis ; et je vous dis qu'après ces assemblées il faut avoir recours à quelques considérations saintes et fort vives, qui préviennent les dangereuses impressions que le vain plaisir pourrait faire sur l'esprit, et voici celles que je vous conseille.

1° En même temps que vous étiez au bal, plusieurs âmes brûlaient dans l'enfer, pour des péchés commis à la danse, ou par une mauvaise suite de la danse.

2° Plusieurs religieuses et personnes de piété étaient à la même heure devant Dieu, chantaient ses louanges et contemplaient sa divine bonté. Oh ! que leur temps a été bien plus heureusement employé que le vôtre !

3° Tandis que vous dansiez, plusieurs personnes sont mortes dans une grande angoisse ; mille milliers d'hommes et de femmes ont souffert les douleurs des maladies les plus violentes en leurs maisons et dans les hôpitaux. Hélas ! ils n'ont eu nul repos, et vous n'avez eu nulle compassion d'eux. Ne pensez-vous point qu'un jour vous gémirez comme eux tandis que les autres danseront ?

4° Notre-Seigneur, la Sainte Vierge, les anges et les saints vous voyaient au bal. Ah ! que vous leur avez déplu en cet état, avec un cœur occupé d'amusement si badin et si ridicule !

5° Hélas ! tandis que vous étiez là, le temps s'est passé, la mort s'est approchée : considérez qu'elle vous appelle à ce passage affreux du temps à l'éternité, mais l'éternité des biens ou des peines.

Saint François de Sales (1).

Coquetterie, Mode, Toilettes et Danses (2)

QUELQUES JUGEMENTS

On dirait que toutes ces femmes si bien pomponnées n'ont jamais lu un livre, ni conçu une idée ; ce sont des poupées merveilleuses et baroques qui sont faites pour tourner sans cesse jusqu'à ce que le ressort casse... Et pourquoi ont-elles toutes les cheveux trop noirs ou trop blonds, les lèvres trop rouges, la peau trop blanche et la taille trop fine ? Le corset est si serré qu'il n'y a plus de place pour le cœur.

Lichtenberger (3).

•••

— (Grâce à la mode), nous faisons vivre des milliers de travailleurs !

— Il vaudrait mieux faire travailler des milliers de viveurs.

Maurice Donnay (4).

•••

La coquetterie fait arme de tout : « Il n'y a pas un bout de nos rubans, me disait une femme spirituelle, pas un pli de nos vêtements, pas une mèche de nos cheveux qui n'ait des intentions. »

R. P. Monsabré (5).

•••

Dans le monde, mes frères, on ne pense qu'à se divertir. Cependant, on ne peut pas offrir une danse en expiation des fautes de sa pauvre vie ; on ne peut pas dire : Mon Dieu, je vous offre ce *rigodon* pour expier mes péchés...

B. Curé d'Ars (6).

•••

Pendant un exorcisme pratiqué par le curé d'Ars, celui-ci questionna le démon :

— Que penses-tu de la danse ?

— J'entoure une danse comme un mur entoure un jardin (7).

•••

... On dit qu'on n'y pense pas de mal, mais je réplique que le diable y en pense toujours.

... La simplicité et la modestie sont le plus grand ornement de la beauté et la meilleure excuse de la laideur.

Saint François de Sales (8).

---

(1) *Introduction à la vie dévote*, IIIe partie, ch. xxxiii. (Cité par la *Réponse* de janv. 1920.)
(2) Notes recueillies par la *Réponse* (janv. 1920).
(3) *Portraits de jeunes filles*, p. 177.
(4) *Paraître*, acte I, scène I.
(5) *Gouttes de Vérité*, au mot *Femme*.
(6) *Sa Vie*, par l'abbé Monnin, t. I, p. 200.
(7) *Idem*, t. I, p. 424.
(8) *Introduction à la vie dévote*, IIIe partie, ch. xxv.

Un certain jour, dans un bal, je me donnai le plaisir d'observer les toilettes et les physionomies des dames. La confusion, le dépit, la jalousie se lisaient sur plus d'une figure, le triomphe vulgaire d'une sotte vanité sur bon nombre d'autres. Je me sentais humiliée pour notre sexe. Une dame s'assit auprès d'une autre peu éloignée de moi, et j'entendis cette question :

— Comment as-tu pu mettre cette toilette pour la seconde fois !

— Parce que je n'ai pas encore eu l'occasion de la mettre pour la troisième.

J'aurais embrassé cette dame devant tout le monde !

Antoinette Giacomelli (1).

***

Les mères semblent persuadées que tout, dans la nature, est susceptible de corruption, excepté leurs filles. Leurs filles peuvent braver les plus dangereux spectacles, les entretiens les plus équivoques, peu importe ! Tout ce qui passe par les yeux, par les oreilles et par l'intelligence de leurs filles se purifie instantanément. Leurs filles sont des salamandres qui peuvent impunément traverser le feu, fût-ce le feu de l'enfer. Pénétrée de cette agréable conviction, une mère n'hésite pas à livrer sa fille à toutes les excitations dépravantes de ce qu'on appelle le mouvement parisien, lequel n'est autre chose, en réalité, que la mise en train des sept péchés capitaux.

Octave Feuillet (2).

QUELQUES PENSÉES

C'est Dieu qui fait la femme belle, c'est le démon qui la fait jolie.

Victor Hugo (3).

C'est par les robes décolletées que s'évapore peu à peu la pudeur des femmes.

Alexandre Dumas (4).

Les femmes n'ont jamais froid qu'en robe montante.

Philippe Gerfant (5).

Quiconque à son mari veut plaire seulement
N'a pas besoin de tant d'ajustement.

Molière (6).

Conclusion : Vous feriez mieux
De songer aux enfants qui sont sans pain dans l'ombre,
De rendre un paradis au pauvre impie et sombre,
Que d'allumer un lustre et de tenir la nuit
Quelques fous éveillés autour d'un peu de bruit.

Victor Hugo (7).

QUELQUES ANECDOTES

Le brave et malheureux Krüger, président de la République des Boërs, fut un jour invité à une soirée.

Réglé comme du papier à musique, à l'heure fixée au programme, le président arrivait à la salle magnifiquement éclairée où avait lieu la fête. On l'introduit, il se découvre, il regarde...

— Oh ! pardon, fit-il en regardant la porte en hâte, pardon, j'ignorais que ces dames n'avaient pas fini leur toilette...

Et malgré toutes les explications, le bonhomme s'en alla...

La soirée fut plutôt pénible.

***

Une dame demandait un jour à l'illustre archevêque de Bordeaux, Mgr de Cheverus, ce qu'il fallait penser du fard.

— J'ai trouvé, dit-elle, des confesseurs qui l'autorisent, d'autres qui le condamnent. Quel est, Monseigneur, votre sentiment sur ce point ?

— Pour moi, dit le spirituel prélat, pour moi qui aime les opinions moyennes, je vous le permets d'un côté !

***

Une dame très décolletée, à un évêque qui la saluait du chapeau :

— Couvrez-vous, Monseigneur.

— Après vous, Madame.

***

Une dame demandait à l'abbé Freppel, devenu plus tard évêque d'Angers :

— Monsieur l'abbé, la coquetterie est-elle un péché mortel ?

— Non, Madame : sans cela, il y a longtemps que vous seriez morte.

***

Un monsieur distrait, dans une soirée dansante, marcha sur la robe d'une dame très décolletée. C'était au temps où on pouvait encore marcher sur les robes.

— Fichu maladroit ! s'écrie la dame.

— Mille fois pardon, Madame, répondit l'auteur involontaire de l'accident. Mais voilà un *fichu* qui serait bien mieux sur vos épaules que sur vos lèvres.

***

Le R. P. de Pontlevoy, dans sa *Vie du P. de Ravignan*, raconte cet épisode de la vie du célèbre religieux.

Jeune encore, et n'étant pas encore entré dans les Ordres, il assistait à un grand dîner. Auprès de lui se trouvait une jeune fille trop bien et trop peu habillée. Lui restait roide et taciturne. La malheureuse jeune fille hasarde enfin cette question :

— Monsieur de Ravignan, vous n'avez pas d'appétit ?

— Et vous, Mademoiselle, vous n'avez pas de honte ?...

A son tour, elle perdit l'appétit. Vingt ans après, elle en rêvait encore...

(1) *Le long du Chemin*, p. 180.
(2) *La Morte*, p. 9.
(3) *En voyage, Pyrénées*, I.
(4) *Un père prodigue*, III, 1.
(5) *Pensées d'un sceptique*, p. 8.
(6) *Tartufe*, I, 1.
(7) *Les Chants du crépuscule*, VI.

LES CATHOLIQUES ET LES ÉLECTIONS

Nous avons déjà réuni quelques-unes des principales instructions pratiques données par NN. SS. les Evêques à l'occasion des dernières élections législatives (1), regrettant vivement de ne pouvoir les reproduire toutes. On trouvera ci-après celles que le manque de place nous avait contraint d'ajourner.

« Pour qui voter pour bien voter ? »

Lettre de Mgr GERMAIN, archevêque de Toulouse

... Premièrement, vous devez refuser absolument votre suffrage à tout candidat connu pour son opposition aux lois du patriotisme, de l'honneur, de l'ordre, de la liberté, de la morale et de l'Eglise : par conséquent, ne jamais voter pour un franc-maçon, quelque nuancées que l'on vous présente, pour le besoin de la cause, les qualités du sujet et les ordonnances de la secte.

En dehors de cela, à défaut du candidat qui représente exactement vos idées, votez pour celui qui s'en rapproche le plus ; résignez-vous, si vous ne pouvez pas employer le bon moyen, à mettre en œuvre le seul moyen capable d'empêcher le pire.

Au cas où le programme d'action des candidats ne répondrait pas à vos désirs, résignez-vous à accorder votre suffrage à ceux qui se déclareraient partisans de la paix sociale et de la liberté religieuse, sans laquelle aucune paix n'est possible...

De grâce, dégageons-nous de cette lourde atmosphère qui pèse sur nous depuis quelque temps, résultant de l'enseignement athée, où tout est confondu, le vrai et le faux, le tien et le mien, le bien et le mal, le présent et l'avenir, sans souvenir du passé, bien entendu, et sous laquelle fatalement s'éteindrait notre vie nationale française...

Donné à Toulouse, le 4 novembre 1919, en la fête de saint Charles Borromée, évêque et confesseur.

† JEAN-AUGUSTIN,
archevêque de Toulouse.

La cause première des maux qui nous menacent c'est l'athéisme de l'Etat et de l'école

Lettre de Mgr LATTY, archevêque d'Avignon

Si les lumineuses et terribles leçons de la guerre n'ont été ni assez fortes ni assez convaincantes pour faire d'abord sentir à ce pays qu'il a un besoin pressant d'ordre, de tranquillité, de justice, de moralité, de foi religieuse, et pour lui signaler ensuite quels sont les hommes qualifiés qui peuvent lui assurer ces biens nécessaires, que peut-on lui dire autre chose qui le ramène à la sagesse et au juste sentiment de ses intérêts et de ses devoirs ?

Il ne semble plus à votre archevêque qu'il doive en dire davantage, et encore moins qu'il ait à soulever des questions où la passion aurait plus de part que le bien public.

Mais il lui reste de se tourner vers Dieu et d'implorer son intervention en disant : « Seigneur, voici ce peuple que vous avez sauvé de la guerre en lui donnant la victoire. Accordez-lui maintenant de retrouver, dans l'éclat même de son triomphe, la claire vue des principes qui font une nation sage, juste, vraiment libre, avec une volonté plus ferme de les appliquer à la bonne conduite de ses affaires et de sa vie. »

Donc, Monsieur le Curé — et j'en dis autant à nos fidèles, — au nom du bien suprême de notre France bien-aimée, écartons de nos Conseils et de nos votes tout ce qui pourrait être une méconnaissance de Dieu, de son autorité et de ses droits ; et sachons que les maux dont notre patrie est menacée, la révolution, l'anarchie, l'agression de l'étranger, sont surtout redoutables dans leur cause première, à savoir : le double athéisme de l'Etat et de l'enseignement public.

Cet athéisme conjuré, la France restera maîtresse de son avenir et de ses glorieuses destinées.

A défaut, tout demeurera en question, et ce ne sont pas les « cartels » de transaction électorale qui résoudront les difficultés. Dieu passera outre, et les événements se chargeront, comme toujours, de lui donner raison. Ne nous y trompons pas..

† MICHEL-ANDRÉ,
archevêque d'Avignon.

Avignon, le 4 novembre 1919.

Le triple devoir des électeurs catholiques

Lettre de Mgr IZART, archevêque de Bourges

Vous avez un triple devoir :

I. — *Le devoir de voter et de bien voter*, parce que les bonnes élections font les bons mandataires du pays ; parce que ces mandataires, investis de la haute fonction de législateurs, peuvent, par leurs votes, nuire à la religion ou la faire aimer, affaiblir la patrie ou la rendre prospère ; parce que, dès lors, de l'accomplissement du devoir électoral découlent pour vous de graves responsabilités envers Dieu et envers la France.

Pour ce motif, il y a des candidats auxquels un catholique français ne peut, en conscience, accorder ses suffrages. Vous avez donc :

II. — *Le devoir d'écarter trois sortes de candidats :*

1° Les ennemis directs de la patrie, c'est-à-dire ceux dont les doctrines antisociales sur l'autorité et sur la propriété conduiraient la France aux abîmes en la livrant à tous les désordres et à toutes les violences de l'anarchie ;

2° Les francs-maçons et les adeptes des Sociétés secrètes condamnées par l'Eglise, qui ont juré de déchristianiser la France et qui, conscients ou inconscients des suites néfastes de leurs projets, font de leur guerre à la religion un instrument de dissolution sociale ;

(1) *D. C.*, t. 2, pp. 232-233, 313, 398-400, 487-489, 556, 603-605, 631-632 et 736.

3° Les partisans irréductibles des lois laïques, c'est-à-dire des lois athées, depuis la loi qui chasse Dieu des Conseils de la nation jusqu'à celle qui l'exclut de l'école publique, depuis la loi qui a spolié nos morts jusqu'à celle qui, traitant en parias, dans leur propre pays, les religieux pourvus de leurs diplômes, leur refuse le droit d'enseigner.

Toutes ces lois sont mauvaises, non seulement parce qu'elles violent les droits de Dieu, dont l'autorité s'impose à tous les peuples civilisés, mais parce qu'elles sont contraires à la liberté, à l'égalité et à la fraternité. Issues de l'athéisme, ces lois sont destructrices de la morale et de la société.

En conséquence, ceux qui les déclarent *intangibles*, quelles que soient leurs intentions personnelles, ouvrent la voie aux fauteurs de désordre et doivent être rangés par les électeurs parmi les mauvais candidats.

III. — Vous avez donc le *devoir de voter*, en votre double qualité de Français et de chrétiens, pour des candidats résolus à revendiquer *les droits de la religion, la liberté de l'enseignement chrétien, la répartition proportionnelle scolaire* et *le droit d'association pour tous les Français, laïques ou congréganistes ;* — pour des candidats, par conséquent, décidés à faire appel, au sein de nos Assemblées, à toutes les forces religieuses et morales qui, seules, à l'heure critique où nous sommes, peuvent assurer le relèvement de la France à l'intérieur et son prestige au dehors.

† MARTIN,
archevêque de Bourges.

Bourges, le 4 novembre 1919.

Programmes des cartels et programmes des listes catholiques

I

Aucune législation économique, à elle toute seule, ne peut fonder le travail ; aucun artifice, aucun doigté politique ne suffisent à assurer la paix des esprits et des âmes.

Il faut qu'à la législation économique se joigne et s'incorpore la morale et le devoir, et, par conséquent, la loi de Dieu. La religion est utile à tout ; la politique ne suffit à rien. Des législateurs sans religion tueront le travail ou bien seront impuissants à le sauver. En vain remplissent-ils au Pactole des coupes qu'ils tendent aux travailleurs. Ceux-ci repoussent la coupe : ils veulent boire le fleuve, s'écrie saint Augustin : *Poculum respuunt, quia fluvium sitiunt.* (*Sermo L.* 6.)

D'autre part, nous n'aurons pas la paix avec les impies, dit le Seigneur. Crois en lui, ajoute encore saint Augustin. *Non est pax cum impiis, dicit Dominus. Crede illi.* (*Is.* XLVIII, 22. AUG. *In ps.* XCVI, 19.) Des législateurs antireligieux, même après les terribles leçons de la guerre, n'ont point la gravité morale qui permet de comprendre et de respecter ce qu'il y a de divin et d'inviolable dans le besoin de croire, dans le besoin de défendre notre foi et la foi de nos enfants, et leur vertu dont cette foi est l'armure. Le clergé a beau avoir montré dans cette guerre qu'il était inaccessible au ressentiment et qu'aucun patriotisme n'était plus fidèle ni plus héroïque que le sien, son loyalisme reste suspect. Pourquoi ? Parce qu'il couvre ces libertés saintes de ces intérêts sacrés des âmes, préférant perdre tout le reste plutôt que les biens divins dont il a la garde.

Les devoirs qui résultent de cette situation pour les candidats et pour les électeurs sont clairs.

Un candidat ne doit point garder ses principes religieux pour sa vie privée. Il doit leur donner leur place, qui est nécessaire et salutaire, dans ses déclarations d'abord, dans son action parlementaire ensuite. Il doit, s'il entre dans une liste de fusion avec des candidats étrangers à sa foi religieuse, ne rien signer qui soit une atteinte aux droits et aux intérêts des familles chrétiennes. Ce n'est pas assez : il doit demander et recevoir les garanties nécessaires pour que ces droits soient respectés. A cette condition seule les catholiques peuvent lui donner leurs suffrages.

A défaut d'un candidat partageant leurs convictions, leurs voix ne se porteront que sur un homme qui veut la justice égale pour tous les citoyens, et le respect de toutes les libertés honnêtes.

Nous préparons ainsi peu à peu la suppression de deux abus : 1° le fait que les familles chrétiennes aient une double charge, celle de l'éducation de leurs enfants et celle de l'éducation des enfants des autres ; 2° le fait qu'un Français, s'il est fonctionnaire, ou même s'il est assisté, puisse être entravé dans l'exercice de sa liberté religieuse.

II

Plaçons-nous maintenant en face des candidats catholiques qui ne sont pas engagés dans un cartel, qui peuvent rédiger librement leur programme et donner son plein gré à leur action. Le devoir est ici plus net et va plus loin.

Les candidats veulent organiser le travail contre l'anarchie et la tyrannie des meneurs. Ils veulent défendre l'ordre contre la révolution. Eh bien, ils doivent savoir et déclarer qu'ils n'y réussiront qu'à la condition de ne pas s'enfermer dans un programme de reconstitution et d'affaires. Le Nord positif aime un programme de ce genre. Mais le Nord chrétien sait aussi qu'il est inexécutable par les seuls facteurs économiques. Le travail vit de justice et d'honnêteté, non moins que de compétence et d'activité : tant que l'honnêteté et la justice, qui sont deux maîtres spirituels, seront nécessaires, le Maître souverain, d'où seul vient leur maîtrise souveraine, *Dieu et sa loi*, seront nécessaires aussi dans la cité.

L'omnipotence de l'Etat s'était flattée de prendre leur place. Hélas ! elle aboutit à l'impuissance, et l'Etat, qui pensait conduire les appétits, reste manœuvré par eux. Malgré l'énergie et le patriotisme du chef du gouvernement, on a la sensation qu'il lui est plus facile de refouler l'invasion que de refouler l'anarchie. C'est que l'absence de Dieu a fait à cette dernière la partie belle. C'est que la loi de Séparation, déclarée la pierre angulaire du régime, a été la loi anarchiste par excellence. On se rendra de plus en plus compte que toutes les lois sociales, fussent-elles bonnes, sont minées par celle-là.

Par qui le Parlement sera-t-il préparé à le reconnaître, sinon par les législateurs catholiques ? Par qui le pays le sera-t-il, sinon par ses candidats ? Si la question ne peut être solutionnée de suite, c'est déjà quelque chose que de la poser. C'est plus encore que d'en vouloir corriger, sans tarder, les effets les plus malfaisants. Le pire de tous, c'est que l'Eglise, ce grand fait social et historique, n'a pas même le statut légal que l'Etat ne refuse pas à la société la plus obscure.

Que nos candidats le réclament formellement au nom du Salut public ! Que ce statut, qui, sans cela, serait un non-sens, reconnaisse la hiérarchie de l'Eglise et son Chef suprême, sans lesquels elle n'existe pas ! Qu'il lui rende ses titres et son droit

de propriété, sans lesquels sa personnalité civile est morte ! Qu'il attribue à tous ses membres, qui, au surplus, le possèdent de droit national, le droit complet d'association, une des premières reprises du droit moderne sur la Révolution destructrice ! Que nos candidats ne se laissent pas impressionner par l'objection, qu'ils subordonnent ainsi l'unité nationale à l'unité religieuse. La justice est le fondement des nations, et tout déni de justice ébranle la cité. A quoi tend, au surplus, cette existence juridique que revendique l'Eglise, sinon à soutenir l'être social lui-même ? à faire bénéficier la société de la loi divine, dont l'Eglise est la promulgatrice indéfectible, à qui elle est avide de concilier le respect et la fidélité des peuples ?

III

De même, dans la revendication des droits des familles catholiques, en matière d'éducation — ce qui constitue le second élément de la paix religieuse, le devoir est clair. Nos candidats les formuleront sans doute avec le sincère et noble désir de provoquer un accord. Mais ils s'exprimeront aussi avec la fermeté, qui est un trait essentiel de la foi catholique, au point que celle-ci n'existe plus si elle n'a pas ce caractère. Nous avons tellement montré notre large et constante volonté d'union, nous l'avons si sincèrement pratiquée en France occupée qu'aucun soupçon d'intransigeance intempestive ne peut nous atteindre.

Nous nous expliquons que l'Etat assure aux familles auxquelles la religion est étrangère des écoles qui font abstraction d'elle. Ni la foi ni la libre-pensée ne peuvent être imposées officiellement. Mais nous demandons, en conformité avec la lettre collective de l'épiscopat français du 7 mai dernier, « que l'Etat mette à la disposition des familles chrétiennes des écoles catholiques ». Car l'Etat doit pourvoir ou aider à pourvoir à tous les besoins légitimes. C'est sa raison d'être ; c'est la justification des charges que nous consentons à acquitter envers lui. Or, il n'est point de besoin plus sacré ni envers qui l'Etat soit aussi débiteur que celui de l'éducation chrétienne, tel qu'il se présente dans un grand nombre de familles françaises.

N'avons-nous pas tous senti — et l'ennemi l'a senti comme nous-même — que notre fierté morale et notre énergie patriotique nous venaient par-dessus tout de notre éducation chrétienne ? Que Dieu était notre force parce qu'il était notre espoir ? Que la conscience française, que l'Allemagne faisait tout pour disloquer, se reformait sans cesse autour des autels ? Et de l'autre côté de la ligne d'investissement toujours tonnante, n'est-ce pas la religion de leur enfance qui inspira à la plupart de nos soldats l'exaltation et l'enthousiasme du sacrifice ? Le Gouvernement le sait bien : il a été heureux de l'appoint inestimable donné à la France par ces forces spirituelles.

Il ne sait pas moins que vous êtes la dernière et la plus solide réserve de l'ordre public, de l'honnête et épargniste énergie française, qui a mesuré nos ruines et notre dette, toutes deux immenses, toutes deux non moins difficiles à réduire que les champs de bataille d'hier, et qui a dit à son tour : Nous les aurons ! Le Gouvernement est obligé de compter avec les catholiques pendant la paix comme pendant la guerre.

N'est-il donc pas indiqué, comme il est cent fois juste, que vous demandiez les dispositions légales devant assurer à vos enfants l'éducation qui a fait les pères ? Que vous réclamiez la liberté de l'enseignement sans restriction pour tous les représentants de cette Eglise à qui vous avez dû votre *Sursum corda* victorieux et qui vous a élevés à la taille de la croix ?

Qu'aucun prétexte de lois dites « intangibles » ne vous arrête ! Le christianisme a renversé les idoles. La loi est la servante des besoins populaires ; elle ne peut pas prévaloir contre eux. Elle est toujours revisable d'après eux ou conciliable avec eux.

Mais ni l'équité ni la nécessité même du salut public ne nous suffirait. Nous ne serons respectés que si la somme de nos voix forme un total des plus respectables, et s'il a pour exposant l'énergie de nos volontés. Que les voix catholiques s'unifient donc en masses imposantes pour obtenir les satisfactions que nous avons préconisées. Pouvons-nous croire que Dieu interviendra une fois encore dans l'arène nouvelle si, après qu'il nous a sauvés sur les champs de bataille, nous le laissons, par notre faute, à la porte de la patrie ?...

Donné à Lille, le 28 octobre, en la fête de Notre-Dame de la Treille, Patronne et libératrice de la cité.

† ALEXIS-ARMAND, *évêque de Lille.*

Ni francs-maçons ni bolchevistes

Un article de l'*Osservatore Romano*

A la veille des élections italiennes, l'*Osservatore Romano* (8. 11. 19) a publié un article fort remarqué ; nous en retrouvons les principaux passages dans un abondant « dossier » électoral donné par Mgr JOUIN dans le premier fascicule de la nouvelle série de la *Revue internationale des Sociétés secrètes* (janv. 1920) :

Après avoir exposé que l'autorité ecclésiastique reste et entend rester complètement étrangère à la lutte, ne voulant pas prendre parti dans les questions purement politiques pour se maintenir en dehors et au-dessus d'elles, mais qu'il y a des devoirs moraux que tous ont l'obligation d'observer, l'auteur continue ainsi :

Les *francs-maçons*, qui, de la haine contre la religion, de la guerre au sentiment religieux, de la déchristianisation des masses, font l'essence de leur propagande, leur devise et leur drapeau, doivent être tenus éloignés, par toute conscience droite, du gouvernement du pays, pour les empêcher de l'imprégner de leur poison et de rendre plus difficile et plus malheureuse la vie de la nation. Le Grand-Orient de Rome a déclaré récemment qu'il n'existe pas de listes maçonniques, bien que dans les diverses listes il y ait des maçons de diverses couleurs politiques. Mais, c'est assez : il suffit que l'électeur honnête, et spécialement l'électeur catholique, sache avec certitude que le candidat est inscrit dans la Société impie, pour qu'il doive lui refuser son vote. En vérité, il serait énorme et paradoxal qu'un catholique donne le mandat législatif à un franc-maçon !

Qu'on ne vienne pas dire que le candidat n'a jamais appliqué dans la vie publique les principes maçonniques, puisqu'il les a professés en s'enrôlant dans la secte, puisqu'il les professe en y restant, et cela suffit d'avance pour l'exclure du Parlement !

Ce que nous avons dit des maçons doit également s'appliquer aux fauteurs de la Révolution sociale, qu'on a coutume de ranger sous le nom barbare de bolchevisme, d'autant plus que *fode parietem*, ouvrez la porte, et vous trouverez la main plus ou moins dissimulée de la secte dans cette poussée des masses vers le désordre social.

Voici la conclusion :

Il s'agit d'une grande bataille que la civilisation chrétienne est contrainte de livrer sur le terrain politique et social, une véritable bataille *pro aris et focis*. Quiconque donnerait, pour quelque motif ou sous quelque prétexte que ce soit, son vote aux uns ou aux autres, aux représentants de la maçonnerie ou à ceux du bolchevisme, se rendrait coupable de trahison, d'une faute monstrueuse, desquelles il devra répondre devant Dieu, devant la nation, devant la civilisation chrétienne, doublement trahie dans ses intérêts, suprêmes et vitaux, de la religion et de la morale.

Voilà ce que la presse honnête a le devoir de rappeler à tous les électeurs, à la veille de la bataille, et nous avons cru impossible de manquer à ce devoir, dans la confiance que notre avertissement et notre cri d'alarme et de défense seront écoutés et suivis, en une circonstance aussi critique, de tout ce qui, soit comme autorité, comme journaux, comme institution, comme individu, prend à cœur la protection de l'ordre, de la morale, de la prospérité et du progrès.

Le Budget Catholique

Du *Messager du Cœur de Jésus* (févr. 1920) :

C'est un fait avéré : la misère du clergé français, depuis la loi de Séparation, va s'aggravant tous les jours.

La détresse actuelle du clergé et des œuvres catholiques Comment les faire vivre ?

La misère des prêtres de paroisse est attestée par le chiffre infime des traitements que leur servent certaines administrations diocésaines. Tel diocèse est si dénué qu'il ne peut offrir plus de 350 francs... *par an* : beaucoup d'ouvriers ou d'employés des grandes villes touchent actuellement *par mois* une somme égale ou supérieure.

Du casuel, il ne faut pas parler : dans nombre de petites paroisses, il se réduit à si peu de chose.

Restent les honoraires de Messe. Sont-ils partout assurés ? Le seraient-ils, au taux mesquin de 2 francs, 2 fr. 50 ou 3 francs, quelle somme représentent-ils, une fois qu'on a défalqué les nombreuses Messes dites obligatoirement par tout curé à l'intention du peuple chrétien ? Au plus 8 ou 900 francs.

Or, la vie est chère, il est inutile d'y insister.

Dépourvus de ressources, nos prêtres, en grand nombre, ont supprimé leur servante : ils ont une femme de service qui vient travailler quelques heures au presbytère ou bien ils font eux-mêmes leur cuisine et leur ménage.

On a signalé des pays, spécialement dans les régions libérées, où l'on voit des prêtres s'embaucher comme journaliers pour divers travaux. Il faut vivre.

Les prêtres sont pauvres, les églises aussi. C'est vraiment « la grand'pitié des églises de France ». Nous ne parlons pas des pays dévastés. Les églises y sont rasées pour la plupart, mais elles se relèveront un jour : elles ont les promesses de la loi du 17 avril 1919 sur les dommages de guerre, qui assure leur restitution en l'état primitif aux frais de l'Allemagne. Pour les églises des régions indemnes, point de promesses, mais des menaces, menaces d'abandon par les autorités locales, menaces de l'indigence ; faute d'argent, plus de réparations : la ruine se prépare.

Notons aussi que pour toutes les églises, pour les valides comme pour les délabrées, se pose le problème des frais cultuels : entretien du linge d'autel, des ornements, du luminaire, rémunération des employés, etc. ; sur tous ces chapitres du budget se répercute la crise de vie chère.

Et les écoles libres ? Quels foyers de misère ! Nos instituteurs et institutrices sont réduits à la portion congrue : beaucoup ne touchent que des traitements de famine. Ah ! les braves gens ! Auront-ils des successeurs ? Ce n'est guère vraisemblable. Les adversaires de nos idées escomptent la fin, à brève échéance, de l'enseignement libre.

Que dire de nos œuvres et organisations catholiques ? Le plus souvent elles végètent parce qu'il leur manque les moyens de s'étendre, de s'agrandir.

Si les œuvres d'assistance corporelle sont d'ordinaire généreusement dotées, il n'en va pas de même des œuvres intellectuelles. Nos Universités catholiques, par exemple, foyers de science et foyers d'influence, se débattent trop souvent dans les pires embarras d'argent. Des savants de premier ordre n'y disposent que de médiocres instruments de travail : nous tolérons que la science catholique soit une pauvresse habitant des laboratoires miséreux.

On prête à Louis Veuillot cette boutade : « L'avenir est aux pieds nus. » Oui, sans doute, la pauvreté sera toujours le rempart de la religion et la force de l'apôtre ; mais la pauvreté n'est pas l'indigence. Or, le clergé est menacé d'indigence, de cette pénurie qui devient une entrave, un obstacle aux ministères apostoliques. Voilà un prêtre obligé, pour vivre, d'aller en journée : comment fera-t-il ses catéchismes, visitera-t-il ses malades, préparera-t-il ses prédications, etc. ?

L'impôt d'Eglise est un devoir pour les fidèles

Que les catholiques le comprennent. Ils doivent assurer à leurs prêtres, à leurs institutions et œuvres, le nécessaire, tout le nécessaire.

Le nécessaire n'est pas le luxe, mais la vie, la vie avec ce minimum de bien-être qui est la condition de la liberté d'esprit et de la liberté des mouvements indispensables à l'apôtre.

Le devoir d'entretenir le budget catholique n'est généralement pas compris. De bons chrétiens se croient quittes envers Dieu lorsqu'ils ont versé à l'œuvre du Denier du culte une somme quelconque. Ils ne se rendent compte ni des *besoins* de l'Eglise ni des *droits* de l'Eglise.

L'Eglise est une société parfaite ayant, comme la société civile, sa hiérarchie, ses institutions, ses organismes divers : société spirituelle des âmes, mais d'âmes unies à des corps. Elle est gouvernée, dirigée par des hommes, non par des anges. Ses institutions, comme les institutions de la société civile, exigent le concours de nombreux collaborateurs : membres hiérarchisés du sacerdoce, auxiliaires de tous ordres et de tous degrés.

Prenons un diocèse, par exemple : nous voyons à sa tête un évêque assisté de vicaires généraux, d'un Chapitre, de secrétaires, d'archivistes ; nous voyons un Grand Séminaire, un ou plusieurs Petits Séminaires avec un corps de professeurs ; nous voyons des centaines de paroisses avec leurs prêtres, leurs instituteurs libres. Toute cette organisation, pour se maintenir, exige des ressources considérables. Et nous n'avons pas parlé des œuvres diocésaines, si nombreuses, si variées...

N'ignorons pas les besoins de l'Eglise.

N'ignorons pas non plus ses droits.

Société parfaite, l'Eglise est un gouvernement, un

Etat spirituel souverain et, à ce titre, jouit, comme tous les Etats, du droit de lever des impôts.

Le « canon » 1496 du *Codex juris canonici* l'affirme nettement :

« L'Eglise a le droit, en toute indépendance du pouvoir civil, d'exiger des fidèles les ressources nécessaires en vue du culte divin, de l'entretien convenable des clercs et des autres ministres et en vue des autres fins qui lui sont propres. »

Si l'Eglise ne taxe pas aujourd'hui ses fidèles comme elle le fit à d'autres époques, son droit à leurs subsides n'est pas moins certain.

Elle ne taxe pas ; elle ne poursuit pas non plus les rebelles qui refusent de contribuer à la subsistance de ses ministres. Elle abandonne à chacun le soin de fixer sa part contributive. Cette magnanimité ne doit pas nous induire en erreur : au droit certain de l'Eglise correspond pour nous un devoir certain, un devoir strict.

Chacun doit aider l'Eglise selon ses facultés : rien de plus naturel que d'établir une certaine proportionnalité entre l'impôt que l'on verse obligatoirement à l'Etat et celui qu'on versera librement à l'Eglise. Assurément, l'impôt d'Eglise restera très inférieur à l'impôt d'Etat, car les charges de l'Etat sont, aujourd'hui surtout, infiniment plus lourdes que les charges de l'Eglise ; mais quiconque aura le sens chrétien s'efforcera de ne pas laisser un chiffre distancer démesurément l'autre.

Le sens chrétien

Le sens chrétien ! Ah ! si les catholiques comprenaient ce qu'ils doivent de reconnaissance à l'Eglise, s'ils savaient apprécier à leur valeur réelle les services rendus par le prêtre, ils ne lésineraient pas, ils ne liarderaient pas.

L'Eglise, par ses prêtres, leur donne ses sacrements, la grâce, les seules et vraies consolations de ce monde, la béatitude éternelle. Service incomparable, devant lequel s'effacent tous les services humains.

Souvent les meilleurs catholiques arrêtent trop leurs regards sur l'homme qu'est le prêtre : ils ne savent pas discerner, par delà le voile humain, le ministre spirituel, le plénipotentiaire de Dieu.

Et dans l'homme lui-même, pourquoi ne distinguent-ils pas, parmi les misères inhérentes à la nature, les grandeurs réelles d'une vie de sacrifice et d'abnégation ?

Combien noble et belle et grande est la vie de l'humble curé de campagne ! Isolé dans sa paroisse, privé de toute relation, entouré trop souvent de jalousies, de défiances mesquines ou de haines stupides, calomnié pour le moindre geste, la plus innocente démarche, il est le paria volontaire qui, sans compensation humaine, se sacrifie au service des âmes.

Aux âges de foi, les catholiques comblaient leurs prêtres de dons : ils avaient le sens chrétien. D'ailleurs, la richesse du clergé n'était alors que le bien des pauvres : le prêtre reçoit d'une main et donne de l'autre.

Il faut faire l'éducation des fidèles sur ce point

Le budget catholique serait plus assuré si l'on inculquait mieux aux fidèles le devoir de l'impôt chrétien. Leur excuse est leur ignorance. De bonne foi, beaucoup de bonnes gens excluent de leurs préoccupations les nécessités matérielles de l'Eglise et du clergé. On voit des choses déconcertantes.

Sur cent catholiques, vous en trouverez bien quatre-vingt dix et peut-être plus, qui critiqueront, par exemple, la taxe des chaises dans les églises ou la multiplicité des quêtes. Facilement ils se scandaliseront au bruit des gros sous tombant dans les aumônières. Comment donc ! un tel trafic à l'église !...

Scandale pharisaïque ? Non, mais ignorance ingénue, irréflexion.

Il faut éduquer les fidèles sur ce point comme sur d'autres : la presse n'est pas suffisamment utilisée en ce sens.

Nous en convenons, c'est chose délicate pour un prêtre de paroisse de prêcher sur le devoir de l'impôt cultuel : il risque de passer pour un homme d'argent ». C'est pourquoi les missionnaires, les prédicateurs de passage feraient bien de se substituer au curé pour ce ministère ingrat : étrangers au pays, ils ne seront pas soupçonnés de vouloir le mettre en coupe réglée. On acceptera de leur part un enseignement qui, donné par les prêtres du lieu, risquerait de déplaire et de tomber dans des oreilles de sourds.

L'éducation des nouveaux riches

Et à ce propos, nous avons à faire l'éducation des nouveaux riches, à leur apprendre l'art difficile de donner.

Quel beau livre un penseur chrétien aurait à écrire sur ce sujet fécond !

A ces nouveaux riches qui, en quelques années, souvent en quelques mois de guerre, ont brûlé les étapes et surtout l' « étape », au sens de Paul Bourget, il faudra tout enseigner, depuis la « civilité puérile et honnête » jusqu'aux règles du « savoir-vivre » chrétien. S'il y a parmi ces « arrivés » des êtres naturellement vulgaires, il s'en trouve sans doute beaucoup qui sont susceptibles de s'élever et de s'affiner, d'apprendre à ne pas jouir égoïstement de leur fortune, à y faire participer les pauvres et leur mère appauvrie, l'Eglise.

Leur parler tout d'abord un langage mystique serait s'exposer à ne pas être compris. Pourtant il n'est d'autre moyen, pour les élever et affiner, qu'une culture catholique intense.

Plus encore que l'homme, la femme a besoin de l'Eglise pour s'éduquer. La femme riche qui n'est pas chrétienne, au moins de tradition et de milieu sinon de pratique, n'est qu'une demi-civilisée, plutôt une demi-sauvagesse, quel que soit le luxe qui l'entoure.

En s'éloignant du christianisme, les femmes ne savent pas ce qu'elles perdent. Les émancipées et surtout leurs filles, quand « les morts qui parlent » se seront tus en elles, ne différeront guère des bohémiennes ou de ces Orientales, simples êtres d'instinct.

Toute femme vraiment chrétienne est une aristocrate, une raffinée, si simple d'apparence soit-elle.

L'Eglise est une grande ciseleuse d'âmes.

Au moyen âge, l'Eglise fit d'un guerrier brutal un admirable chevalier : toute notre civilisation française est imprégnée du vieil esprit chevaleresque fait de droiture, de courage, de désintéressement, de générosité, de dévouement aux petits et aux faibles. Tant que les nouveaux riches — et beaucoup d'anciens — n'auront pas abdiqué leur égoïsme et assimilé l'essentiel de l'esprit chevaleresque, ils seront de pseudo-civilisés, des rustres.

Les christianiser, c'est leur rendre le plus éminent des services pour la terre et pour le ciel.

D'aucuns peut-être font à l'Eglise de larges aumônes : c'est bien ; mais ces aumônes, que n'accompagne souvent aucune pensée de foi, sont presque humiliantes pour la main, l'œuvre catholique qui les reçoit. Nous voulons un argent spiritualisé par la foi.

Dans les classes populaires

Dans cette éducation de la générosité, gardons-nous de négliger les classes populaires : c'est là qu'on trouve le plus d'âmes droites et simples, le plus de cœurs accessibles aux nobles sentiments.

Comme l'argent fait défaut dans ces milieux, ou du moins se donne plus à regret, surtout à la campagne, il y a lieu de recommander les dons en nature, voire en services personnels.

Il y a bien peu de paroisses où le curé parlerait à des sourds s'il demandait aux divers professionnels quelques heures de travail pour une réparation à l'église, pour un aménagement quelconque au presbytère. Le tout est de savoir en appeler à l'âme chrétienne du peuple (1).

Quant aux dons en nature, ils sont de tradition dans la plupart des provinces, mais la tradition s'en va. Souhaitons que les personnes zélées, pour donner l'exemple, la remettent en honneur.

D'autres ressources

a) Un meilleur emploi de l'argent

Des ressources auxiliaires seraient tirées aisément d'un meilleur emploi de l'argent : n'y aurait-il pas des économies à réaliser par la concentration et la fusion de certaines œuvres similaires, de certains services épars ?

On parle beaucoup des nouvelles méthodes de travail, du système Taylor, de l'organisation scientifique des industries et des commerces. Ces méthodes ont une portée générale : elles permettent les applications les plus diverses et des adaptations à tous les milieux où l'on travaille : elles ont pour but d'épargner les efforts et les dépenses inutiles, ou moins utiles, et d'augmenter les rendements. Ces adaptations possibles devraient être étudiées par des hommes compétents.

b) La Coopération

La coopération rentre dans ces nouvelles méthodes, bien qu'elle soit très ancienne. En France, elle a été trop oubliée des catholiques. En ce moment, elle rendrait de précieux services.

Nous n'ignorons pas que des Coopératives d'approvisionnement et de consommation s'organisent en divers diocèses en vue de pourvoir le clergé, les églises, les écoles, des objets les plus indispensables. Il y aura, de ce chef, de grandes économies réalisées, voire des bénéfices qui, un jour venant, reconstitueraient en partie le budget des cultes.

On méconnaît trop les mérites de la coopération : dans un grand pays comme le nôtre, elle deviendrait, grâce à une administration compétente, un petit Pérou.

c) La Mutualité

A côté de la coopération, nous trouvons sa sœur : la mutualité.

La Société de secours mutuels embrasse tous les risques de la vie : c'est un instrument extrêmement souple. En Hollande, par exemple, on voit la Société Saint-Donat (2) couvrir le risque-incendie au moyen d'une mutuelle englobant tous les édifices religieux du pays : églises, presbytères, couvents, collèges et écoles catholiques, maisons des œuvres... La prime d'assurance est aussi réduite que possible, à un tau[x] bien inférieur au taux courant des Compagnies cap[i]talistes : malgré cela, la Société fait des bénéfic[es] importants que les autorités ecclésiastiques affecte[nt] à des services de leur choix.

Nous ne possédons rien de semblable en France depuis la loi de Séparation et la liquidation d[es] Congrégations, nous n'avons plus, il est vrai, autan[t] d'immeubles à assurer, mais il en reste assez pou[r] justifier la création d'une mutuelle-incendie.

Motifs d'espérer

Contentons-nous de ces suggestions.

On ne saurait trop protester contre le geste brut[al] qui a supprimé le budget des cultes. Même en régim[e] de Séparation, l'Etat français se devait de le main[tenir] : il n'était qu'une modeste compensation pou[r] les biens d'Eglise réunis au domaine de l'Etat sou[s] la grande Révolution. Bien modeste, car il ne dépas[sait] guère une quarantaine de millions.

C'est cette somme, augmentée des budgets annexe[s] des écoles libres et des œuvres de tous ordres, que le[s] catholiques sont invités à reconstituer chaqu[e] année : déjà surchargés d'impôts et de taxes, ils on[t] à se grever d'une lourde contribution supplémen[taire].

Qu'ils fassent appel à leur foi. Si l'aumône donné[e] au pauvre est si agréable à Dieu, qu'en sera-t-il d[e] l'aumône donnée à l'Eglise, à l'Epouse indigente d[u] Christ ?

Tout nous invite à espérer que la situation finan[cière] de l'Eglise de France ira bientôt s'améliorant [et] se consolidant.

Le prêtre, avant la guerre, était un méconnu et chose plus triste, un inconnu. Une savante tactiqu[e] l'avait peu à peu évincé de la vie publique et refoul[é] dans la sacristie. A l'encontre des prévisions sec[taires], la mobilisation lui a rendu sa place au milie[u] des hommes. Le disparu de 1914 est inopinémen[t] reparu vivant : honoré pour sa bravoure, son dé[vouement], ses sacrifices sanglants, il est aujour[d'hui] nanti de droits incontestés. Le prêtre compter[a] désormais dans la vie nationale et le peuple chrétie[n] le traitera selon ses grands mérites : *Dignus est ope[rarius] mercede sua* (Le bon ouvrier de Jésus-Chris[t] recevra son juste salaire).

MAURICE LÉMOZIN, S. J.

(1) Les fêtes des métiers ont été trop abandonnées. Si des fêtes particulières n'avaient pas de chance de réussir, on pourrait les grouper en une seule, la fête des professions : l'idée en fut lancée quelques années avant la guerre. En certaines paroisses on construisait à cette occasion, dans l'église, un grand reposoir avec les divers instruments et outils savamment agencés.

(2) Cf. *B. O. D.* 1909, p. 591.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

ACTES DU SAINT-SIÈGE

SACRÉE CONGRÉGATION DU CONCILE

I — Index des fêtes supprimées dans l'Église entière

Le 17 février 1918, la Commission pontificale chargée de l'interprétation authentique du Code a déclaré que le nouveau Droit n'avait rien changé en ce qui concerne les fêtes supprimées, où la Messe doit être célébrée *pro populo* dans l'Eglise entière.

Dès que cette déclaration eut paru, certains évêques demandèrent à la S. C. du Concile de vouloir bien, pour la plus grande commodité des intéressés, publier de nouveau la liste officielle et canonique des fêtes supprimées dans l'Eglise entière.

La Sacrée Congrégation a accédé à cette demande et, conformément à la constitution d'Urbain VIII, *Universa per orbem*, du 13 septembre 1642, décidé de publier la liste ci-dessous des fêtes supprimées où, d'après les canons 339 § 1 et 466 § 1 du nouveau Code, la Messe doit être célébrée *pro populo* dans l'Eglise entière.

Lundis et mardis de Pâques et de la Pentecôte ;
Invention de la Sainte-Croix ;
Purification de la Très Sainte Vierge Marie ;
Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie ;
Nativité de la Très Sainte Vierge Marie ;
Dédicace de saint Michel, archange ;
Nativité de saint Jean-Baptiste ;
Fêtes des saints apôtres : André, Jacques, Jean, Thomas, Philippe et Jacques, Barthélemy, Mathieu, Simon et Jude, Mathias ;
Saint Etienne, premier martyr ;
Saints Innocents ;
Saint Laurent, martyr ;
Saint Sylvestre, pape ;
Sainte Anne, mère de la Très Sainte Vierge Marie ;
Fête du patron du pays ;
Fête du patron du lieu.

Donné à Rome, de la secrétairerie de la S. C. du Concile, le 28 décembre 1919.

D. Cardinal Sbaretti, *préfet*.
I. Mori, *secrétaire*.

II — Le clergé séculier et le port de la barbe

Cette question a été étudiée par la S. C. du Concile le 10. 1. 20. Les *Acta Apostolicæ Sedis* (2. 2. 20) en rendent compte en ces termes :

Exposé du cas. — L'Eminentissime évêque de Breslau a adressé à la Sacrée Congrégation, le 2 septembre dernier, la requête suivante : « A plusieurs reprises, cette année et les années précédentes, la S. C. du Concile a accordé à certains prêtres de mon diocèse, pour des raisons particulières et sur leur demande apostillée par moi, l'autorisation de porter la barbe. Or, une controverse s'est élevée parmi les canonistes allemands : le nouveau Code a-t-il apporté un changement sur ce point de la discipline ?

» Comme les avis sont partagés, la pratique a commencé à varier.

» D'après certains auteurs, le canon 136 permet aux clercs de soigner, sans exagération, leur chevelure ; par contre, il ne dit absolument rien de l'obligation de se raser ; il autoriserait dès lors tous les clercs séculiers à porter la barbe taillée sans recherche et ce, nonobstant la coutume contraire en usage en Allemagne et obligatoire jusqu'à ce jour. Le port de la barbe en Allemagne est, en effet, interdit en vertu soit de décisions de Conciles provinciaux, soit d'une coutume plus que centenaire.

» Au sujet de la législation canonique diocésaine, les uns affirment que l'évêque peut déclarer toujours obligatoire et formelle une interdiction en vigueur jusqu'à présent dans son diocèse ; d'autres, au contraire, refusent à l'évêque le pouvoir de défendre ce que permet le droit commun, sauf si les Canons l'y autorisent explicitement ou si sa décision est confirmée par le Saint-Siège.

» Or, les évêques, assemblés récemment à Fulda, ont décidé à l'unanimité de maintenir la défense actuellement en vigueur. Le port de la barbe n'a aucun rapport avec les vertus essentielles à l'état ecclésiastique. Cependant il serait regrettable qu'un manque d'uniformité sur ce point, même secondaire, pût susciter chez les fidèles un certain étonnement.

» Aussi je me permets de poser respectueusement à la Sacrée Congrégation la question ci-après : *Le Code autorise-t-il tous les clercs séculiers à porter la barbe, et, secondement, les évêques ont-ils le droit de maintenir dans leurs diocèses une défense qui y était en vigueur jusqu'à ce jour ?* »

La réponse de la S. Congrégation est précédée de longs considérants dont voici le résumé :

La discussion a pour point de départ le § 6 du can. 6, où il est dit : « Si une loi disciplinaire en usage jusqu'à ce jour n'est contenue ni explicitement ni implicitement dans le nouveau Code, elle perd tout son effet. »

Or, il s'agit dans ce canon d'une loi proprement dite, non contenue même implicitement dans le Code, et d'une loi générale s'étendant à tous les temps et à tous les lieux. Ces conditions ne se trouvent pas réalisées dans le cas présent. On ne trouve en effet nulle part que la défense de porter la barbe s'étende « à tous les temps et à tous les lieux ».

Secondement, le Code (can. 136 § 1) prescrit aux clercs de « porter un habit ecclésiastique décent conforme aux usages locaux et aux prescriptions de l'Ordinaire ».

La défense de porter la barbe est certainement « conforme aux usages locaux » et, d'autre part, émane des Ordinaires ; elle est donc, implicitement au moins, contenue dans le Code et conserve dès lors toute sa force.

Enfin, l'usage de se raser est actuellement répandu dans toute l'Eglise latine : pour qu'une coutume particulière contraire à l'usage général soit introduite dans un diocèse, l'évêque doit être assuré « du consentement au moins tacite du Souverain Pontife » ; ce sont les termes mêmes employés par le Pape Pie IX quand il écrivait le 16 juin 1863 à l'archevêque de Munich pour condamner l'usage qui tendait à s'introduire parmi les prêtres de ce diocèse de porter la barbe. Dès lors la résolution suivante s'imposait :

Résolution. — Dans son Assemblée plénière du 10 janvier 1920, la S. C. du Concile a été saisie de la demande de l'Eminentissime évêque de Breslau. Les Eminentissimes Pères ont décidé de répondre :

négativement à la première partie et *affirmativement* à la seconde.

Dans l'audience accordée par S. S. Benoît XV, Pape par la divine Providence, au secrétaire soussigné, celui-ci a présenté son rapport sur le cas ci-dessus. Sa Sainteté a daigné approuver et confirmer la décision des Eminentissimes Pères.

I. Mori, *secrétaire.*

[Traduit du latin par la *D. C.*]

TEXTES ADMINISTRATIFS

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Élection des délégués des Sociétés et Syndicats agricoles

DÉCRET DU 3 FÉVRIER 1920 (1)

RAPPORT au président de la République française

Paris, le 2 février 1920.

Monsieur le Président,

L'art. 68 de la loi du 25 octobre 1919 (2), créant et organisant des Chambres d'agriculture, dispose qu'un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la loi.

Vous avez bien voulu revêtir de votre signature, à la date du 25 décembre, un premier projet de règlement relatif à l'établissement et à la revision des listes électorales pour l'élection, au scrutin de liste par arrondissement, des membres des Chambres d'agriculture (art. 6, alinéa 1° de la loi).

J'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui un projet de règlement relatif à l'élection des délégués des Sociétés et Syndicats agricoles (art. 6, alinéa 2° de la loi).

Le texte proposé a été adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 15 janvier 1920.

Si vous en approuvez les dispositions, je vous prierai, Monsieur le Président, de bien vouloir le revêtir de votre signature.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de l'Agriculture,
J.-H. Ricard.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Agriculture,

Vu la loi du 25 octobre 1919, créant et organisant des Chambres d'agriculture, et notamment l'article 68 de ladite loi, ainsi conçu :

« Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de la présente loi » ;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les délégués des Sociétés et Syndicats agricoles aux Chambres d'agriculture sont élus conformément aux dispositions ci-après :

Le collège électoral appelé à élire les délégués desdits Sociétés et Syndicats agricoles est composé, pour chaque arrondissement, des Sociétés et Syndicats agricoles qui, étant constitués depuis dix ans et percevant des cotisations de leurs membres, ont leur siège dans l'arrondissement, et des Sociétés et Syndicats agricoles qui, ayant leur siège hors de l'arrondissement, ont établi dans cet arrondissement une ou plusieurs sections de leur Société ou Syndicat.

Art. 2. — Le collège électoral est convoqué par arrêté du préfet, qui fixe l'heure et la date des élections prévues à l'article précédent. Ces élections ont lieu un dimanche ou jour férié, à la préfecture pour l'arrondissement du chef-lieu du département, et à la sous-préfecture pour les autres arrondissements.

L'arrêté du préfet est rendu public dans toutes les communes par voie d'affiches aux lieux accoutumés. Les maires avisent immédiatement le préfet de la date à partir de laquelle l'affichage a lieu dans leur commune.

Art. 3. — Pour participer à l'élection des délégués aux Chambres d'agriculture, les Sociétés et Syndicats visés à l'art. 6 § 2 de la loi doivent être inscrits sur des listes qui seront dressées comme il suit :

Les Sociétés et Syndicats susvisés sont tenus par une déclaration faite dans le délai de dix jours, à partir de l'affichage de l'arrêté mentionné à l'art. 2, de manifester leur intention de prendre part aux opérations électorales.

La déclaration indique, en outre, la date de la fondation de la Société ou Syndicat, le nombre des sociétaires et la composition du Bureau. Elle est appuyée du texte des statuts et de l'extrait des comptes des dix dernières années, comprenant le montant des cotisations effectivement perçues.

Cette déclaration est adressée par le président au préfet pour l'arrondissement du chef-lieu du département, et au sous-préfet pour les autres.

Art. 4. — A l'expiration du délai fixé à l'article précédent, le préfet ou le sous-préfet, selon l'arrondissement, dresse provisoirement la liste des Sociétés ou Syndicats agricoles appelés à prendre part à l'élection et fixe le nombre de représentants que chaque Société et Syndicat aura à désigner sur les bases fixées à l'art. 6 ci-après.

Cette liste reste déposée à la préfecture ou sous-préfecture, selon le cas, et les présidents sont avisés de ce dépôt.

Le département de la Seine est divisé en trois collèges, correspondant respectivement à la Ville de Paris et aux arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis.

Art. 5. — Des réclamations contre l'établissement de la liste peuvent être formées par les Sociétés et Syndicats intéressés ou par leurs membres dans les cinq jours de la notification du dépôt de la liste.

Ces réclamations sont adressées au préfet. Dans le délai de quinze jours, elles sont jugées par une Commission présidée par le vice-président du Con-

---

(1) « Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 25 octobre 1919 et relatif à l'élection des délégués des Sociétés et Syndicats agricoles aux Chambres d'agriculture. »

(2) Voir le texte de cette loi, ainsi que le décret du 25 décembre, avec les critiques dont leurs dispositions ont fait l'objet de la part de l'Académie d'agriculture : *D. C.*, t. 3, pp. 64-73.

seil de préfecture, lequel est assisté du directeur des services agricoles du département ou d'un professeur d'agriculture chargé de le suppléer en cas d'empêchement, et d'un président, désigné par le sort, d'une des Sociétés ou Syndicats agricoles visés à l'art. 6 § 2 de la loi, et ayant leur siège dans le département. Seront récusés de plein droit les présidents des Sociétés ou des Syndicats agricoles dont le droit électoral aurait été contesté dans les conditions ci-dessus prévues.

Dans le département de la Seine, cette Commission est présidée par un conseiller de préfecture désigné par le président du Conseil de préfecture et composée, en outre, du directeur des services agricoles ou de son suppléant, et, dans les conditions indiquées au paragraphe précédent, d'un président de Société ou Syndicat agricole.

Les décisions de la Commission sont notifiées aussitôt au préfet, qui en avise les intéressés. Elles ne sont pas susceptibles d'appel.

Art. 6. — Au vu de ces décisions et à l'expiration du délai de quinzaine susmentionné, le préfet clôt définitivement la liste des Sociétés et Syndicats agricoles appelés à prendre part à l'élection et les invite à procéder à la désignation de leurs représentants.

Ces Sociétés et Syndicats exercent leur droit électoral au moyen d'un représentant par 100 membres cotisants par arrondissement, de deux représentants par 200 membres, et ainsi de suite, toute fraction de centaine comptant pour une centaine. Au-dessus de 1 000 membres cotisants par arrondissement, le nombre de 10 représentants est augmenté d'une unité par 500 membres.

Ces représentants sont désignés par le Bureau de chaque Société et Syndicat dans les huit jours qui suivent l'avis du préfet.

Il peut être procédé le même jour, et dans les mêmes formes, à la désignation d'un suppléant quand le nombre des représentants est de 1 à 3, et de 2 suppléants quand le nombre desdits représentants dépasse 3.

Aussitôt que ces désignations sont faites, le président les porte à la connaissance du préfet ou du sous-préfet, suivant le cas, en lui transmettant le procès-verbal de la séance du Bureau qui les constate, ledit procès-verbal mentionnant les nom, prénoms, profession et résidence des représentants désignés.

La liste desdits représentants est affichée, selon le cas, à la préfecture ou à la sous-préfecture.

Art. 7. — Au reçu des documents produits en exécution de l'article précédent, et après avoir vérifié la régularité des opérations qui y sont relatées, le préfet ou le sous-préfet, suivant le cas, établit la liste générale par Société ou Syndicat agricole des représentants désignés pour prendre part à l'élection dans l'arrondissement.

Sur lettre de convocation du préfet ou du sous-préfet, lesdits représentants se réunissent aux jour, heure et lieu fixés pour l'élection, et le préfet ou le sous-préfet, suivant le cas, fait procéder par eux à la nomination d'un Bureau, qui est composé d'un président et de deux assesseurs, et qui peut choisir un secrétaire pris en dehors des représentants des Sociétés ou Syndicats.

Art. 8. — Le Bureau ainsi constitué préside aux opérations du scrutin. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection.

Les résultats du scrutin sont recensés par le Bureau et proclamés par le président.

L'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Les résultats de l'élection sont immédiatement affichés, selon le cas, à la porte de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Art. 9. — Les réclamations relatives aux opérations électorales sont immédiatement consignées dans les procès-verbaux desdites opérations ou adressées dans les quarante-huit heures de l'élection au ministre de l'Agriculture.

Le ministre de l'Agriculture statue, sauf recours au Conseil d'Etat, sa décision étant exécutoire par provision ; le recours ne peut être formé que dans un délai de dix jours à partir de la notification de ladite décision.

Faute par le ministre d'avoir statué dans le délai de quinze jours, la réclamation est considérée comme rejetée et peut être portée devant le Conseil d'Etat.

Dans l'un et l'autre cas, il est statué par la section spéciale du contentieux dans les conditions ordinaires.

Art. 10. — Le ministre de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 3 février 1920.

R. Poincaré.

Par le président de la République :
Le ministre de l'Agriculture,
J.-H. Ricard.

JURISPRUDENCE

Manifestations religieuses sur la voie publique

ILLÉGALITÉ D'UN ARRÊTÉ MUNICIPAL QUI LES INTERDIT EN TERMES GÉNÉRAUX ALORS MÊME QU'IL AUTORISE LE PORT DU VIATIQUE ET LES CONVOIS FUNÈBRES

Conseil d'État (Contentieux)

(Séance du 23 janvier 1920)

Présidence de M. H. de Villeneuve, vice-président du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat,
Statuant au Contentieux,

Vu la requête et le mémoire ampliatif présentés par l'abbé Chanudet, curé desservant à Espinasse-Vozelle, département de l'Allier, ladite requête et ledit mémoire enregistrés au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat les 26 juin 1913 et 10 avril 1919, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler pour excès de pouvoir un arrêté en date du 29 avril 1913 par lequel le maire de cette commune a interdit toute manifestation religieuse ou autre sur la voie publique;

Ce faire, attendu, d'une part, qu'en édictant cette interdiction le maire n'a pas agi en vue du maintien

de l'ordre public; qu'en effet celui-ci ne risque pas d'être troublé par les manifestations religieuses dans une commune de 600 habitants seulement, composée de plusieurs hameaux éloignés les uns des autres et où il n'y a d'autre voie publique que les routes et chemins; d'autre part, que l'arrêté attaqué, eu égard à la généralité de ses termes, porte atteinte au libre exercice des cultes garanti par la loi du 9 déc. 1905 en mettant obstacle aux manifestations telles que les processions traditionnelles, le port du viatique, les enterrements religieux;

Vu l'arrêté attaqué;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Intérieur en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 19 mai 1919, et tendant au rejet de la requête pour les motifs, d'une part, que, en prenant l'arrêté attaqué, le maire a eu pour seul but d'assurer la libre circulation sur la voie publique; d'autre part, que, par un nouvel arrêté, en date du 16 avril 1919, il a rapporté l'arrêté attaqué en tant qu'il mentionnait parmi les manifestations religieuses interdites le port du viatique et les convois funèbres;

Vu l'arrêté susmentionné du 16 avril 1919;

Vu le nouveau mémoire, enregistré comme ci-dessus le 31 oct. 1919, dans lequel le requérant fait observer que le nouvel arrêté intervenu ne fait pas disparaître la généralité des termes de l'arrêté primitif et pour ce motif maintient ses précédentes conclusions;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier;

Vu la loi du 5 avr. 1884, art. 97;

Vu la loi du 9 déc. 1905, art. 27;

Vu les lois des 7-14 oct. 1790 et 24 mai 1872;

Ouï M. Sauvel, auditeur, en son rapport;

Ouï Me Gaudet, avocat du sieur Chanudet, en ses observations;

Ouï M. Riboulet, maître des requêtes, commissaire du Gouvernement, en ses conclusions;

Considérant que si le maire d'Espinasse-Vozelle a, depuis l'introduction du pourvoi, abrogé l'arrêté attaqué et l'a remplacé par un nouvel arrêté en date du 16 avr. 1919, il n'en a pas moins maintenu dans ce nouvel arrêté — lequel fait l'objet de nouvelles conclusions du requérant, qui en a demandé l'annulation — la formule générale portant interdiction de toute manifestation religieuse ou autre sur la voie publique; que l'on ne saurait, en conséquence, considérer l'arrêté du 29 avr. 1913 comme ayant été rapporté; qu'ainsi le premier pourvoi n'est pas devenu sans objet, et qu'il y a lieu de statuer tant sur les conclusions présentées dans cette requête que sur celles qui tendent à l'annulation du nouvel arrêté du maire du 16 avr. 1919;

Considérant que ce nouvel arrêté, nonobstant l'autorisation du port du viatique et des convois funèbres, conserve le caractère de généralité qu'avait le premier arrêté et que ne peut justifier aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre public; que, par suite, les arrêtés susmentionnés du 29 avril 1913 et 16 avr. 1919 sont entachés d'excès de pouvoir;

Décide : Art. 1er. — Les arrêtés susvisés du maire d'Espinasse-Vozelle sont annulés.

Art. 2. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'Intérieur.

[Inédit ; correspondance particulière de la *D. C.*]

AVIS AUX ABONNÉS DE LA « D. C. »

Augmentation du nombre de pages Augmentation du prix d'abonnement

Les premières notes et le prospectus qui ont annoncé l'apparition de la D. C., promettaient des « livraisons hebdomadaires alternées de 16 et de 32 pages ».

Or, par suite de deux augmentations successives réalisées sans modification du prix d'abonnement du 8 février 1919 au 7 février 1920, les abonnés ont reçu 1 922 pages de texte au lieu de 1 480, soit une augmentation de 62 % (1).

A cette double augmentation matérielle, nous avons joint un supplément très notable de dépenses résultant du dépouillement et de la traduction des périodiques étrangers qui servent notamment à la constitution de ces « Dossiers de la Documentation Catholique » si appréciés de tous nos lecteurs.

***

Mais, durant ces douze mois, nous avons eu à supporter d'autres augmentations formidables sur les matières premières et la main-d'œuvre, augmentations qui font des bonds invraisemblables tous les trois ou quatre mois et ont contraint tous les périodiques à hausser leurs tarifs sous peine de disparition.

Nul ne sera donc surpris que l'administration de la D. C. demande pour l'avenir un supplément d'abonnement — très inférieur à l'accroissement des dépenses de l'année écoulée.

Désormais — en attendant que la situation générale s'améliore — la D. C. coûtera, au lieu de 15 francs par an, 20 francs (22 pour l'étranger) soit une augmentation de prix de 33 %, alors que la seule augmentation de notre texte atteint 62 %.

***

Nous espérons fermement que nos abonnés non seulement nous resteront fidèles, mais qu'ils se feront tous un devoir — devoir, dont l'accomplissement aura sa récompense ipso facto — de chercher autour d'eux des abonnés nouveaux d'abord pour empêcher toute augmentation ultérieure et faire ainsi mentir les sombres pronostics des spécialistes des questions de presse, et aussi pour nous permettre de réaliser un sérieux progrès : augmenter bientôt le nombre de pages sans nouvelle augmentation de prix.

C'est, en effet, la première conclusion que nous voudrions donner à notre enquête (dont nous espérons que l'actualité ne nous interdira pas de parler prochainement en détail) : l'ensemble de nos abonnés demandent le maintien des rubriques existantes et s'en déclarent enchantés ; mais un grand nombre souhaitent l'accroissement des rubriques qui leur sont plus utiles personnellement. Nous sommes tout disposés, avec leur concours, à leur donner satisfaction.

(1) La première augmentation a eu lieu dès le début de la *D. C.* : au lieu de 27 fascicules de 32 pages et de 26 fascicules à 16 pages, les abonnés ont eu 1818 *pages*. En second lieu, depuis le 1er novembre, la quantité de *texte* contenue dans chaque numéro a été, par l'allongement et l'élargissement des colonnes, augmentée de près d'un cinquième.

Imp. P. Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le Gérant* : A. Faigle.